



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019/2021

GROUPEMENT  HOSPITALIER
DE TERRITOIRE DE LOIRE-ATLANTIQUE



GROUPEMENT
HOSPITALIER
DE TERRITOIRE
LOIRE ATLANTIQUE

“ EDITO

Depuis sa création et les débuts de sa mise en œuvre, le Groupement Hospitalier de Territoire de Loire-Atlantique (GHT 44) connaît une dynamique croissante.

Nous nous sommes tous collectivement investis dès l'origine dans l'élaboration du projet médico-soignant partagé et la structuration des fonctions supports. Fortes de ce socle commun, nos communautés portent désormais au quotidien les actions qui le concrétisent. Cette détermination repose sur une conviction, celle d'agir au service des patients.

Dans le contexte actuel, fait d'une démographie médicale fragile, d'un cadre financier contraint et d'une crise sanitaire mondiale sans précédent, nous sommes convaincus qu'une meilleure coordination entre nos structures garantira des parcours patients plus fluides, une pertinence des soins renforcée et une meilleure qualité et une sécurité renforcée des prises en charge des patients. Cette complémentarité ne tient qu'à nous et nous devons la développer afin de renforcer encore davantage l'offre de soins publique sur le territoire.

Au-delà des filières de prise en charge du projet médico-soignant partagé, nous nous sommes engagés dans différentes politiques transversales. Elles ont pour but de nous rapprocher en contribuant à harmoniser nos pratiques dans le respect de nos spécificités et de nos identités propres.

C'est un défi majeur et le relever n'est pas simple. Pour autant, les premiers résultats témoignent des enjeux en présence : conforter les activités médicales en proximité, garantir la sécurité des soins, renforcer la qualité de prise en charge du patient.

Cette dynamique collective, nous la devons à l'ensemble des professionnels, membres des groupes de travail, des fonctions support partagées, ou des communautés hospitalières des établissements, qui contribuent à la réalisation de ces actions.

Le rapport d'activité 2019 à 2021 permet de resituer la stratégie globale de notre GHT. Il présente également les actions conduites sur ces dernières années.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des professionnels qui s'investissent au quotidien dans les groupes de travail du GHT 44 et qui contribuent à renforcer et à consolider la prise en charge des patients sur le territoire.



Le Comité Stratégique du GHT 44



01	Le GHT 44 - Rappels.....	p. 7
02	Les établissements du GHT 44.....	p. 17
03	Les réalisations 2019 à 2021 au sein du GHT 44.....	p. 45
	➤ La mise en œuvre du projet médico-soignant partagé du GHT 44	
	➤ Le renforcement des coopérations avec l'extérieur	
	➤ Une collaboration public-privé hors normes sur le territoire pour faire face à la crise Covid-19	
	➤ La poursuite de la structuration des fonctions supports	
04	Les perspectives 2022 du GHT 44.....	p. 65
	➤ Projets médico-soignants	
	➤ Convergence du SIH	
	➤ Gouvernance du GHT 44	
	➤ Renforcement des collaborations territoriales suite à la crise sanitaire 2020	
	➤ Fonction support achats du GHT 44	
05	Glossaire.....	p. 71

01

Le Groupement Hospitalier de Territoire de Loire-Atlantique (GHT 44) - Rappels -



13 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ



**GROUPEMENT
HOSPITALIER
DE TERRITOIRE**
LOIRE ATLANTIQUE

Réunissant les treize établissements de santé publics du département de Loire-Atlantique, le Groupement Hospitalier de Territoire de Loire-Atlantique (GHT 44) a été créé le 1er juillet 2016 dans le cadre de loi de modernisation de notre système de santé. Le CHU de Nantes en est l'établissement support.

Couvrant un bassin de population de 1,4 million d'habitants, avec 7 000 lits et places sanitaires et médico-sociaux, et plus de 19 000 professionnels médicaux et non médicaux, le GHT constitue une offre de soins majeure sur le territoire. Il contribue notamment à une meilleure prise en charge des patients par une complémentarité des acteurs de santé et une graduation des soins renforcée.

Au cœur du groupement, le projet médico-soignant partagé, défini pour cinq ans, a pour objet de garantir l'offre de proximité et l'accès à une offre de référence et de recours. Plus de 200 professionnels issus des différents établissements du GHT ont été associés à sa construction, qui compte plus de 120 actions à mettre en œuvre à l'échelle du département, dans une démarche collective et égalitaire entre les établissements, au service des patients.

Concrètement, le GHT se concrétise par :

Des instances communes :

- ☑ Comité Stratégique
- ☑ Collège médical
- ☑ Comité de Direction
- ☑ Commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques (CSIRMT)
- ☑ Conférence territoriale du dialogue social
- ☑ Comité des usagers
- ☑ Comité territorial des élus locaux

Des fonctions partagées :

- ☑ Création de la direction des achats du GHT 44 le 1er janvier 2018
- ☑ Création de la direction des services numériques de territoire le 1er janvier 2019
- ☑ Identification d'un médecin responsable du département de l'information médicale de territoire
- ☑ Organisation de la coordination des instituts de formation et des plans de formation continue et de développement professionnel continu des personnels des établissements du GHT.

Un **budget dédié** pour accompagner les opérations des fonctions et activités partagées (achats, système d'information hospitalier convergent, gestion par l'établissement support des équipes médicales communes...).

Des réalisations collectives, notamment :

- Maintien de la permanence médicale à la maternité d'Ancenis,
- Mise en service d'un nouvel IRM à l'hôpital de Châteaubriant...

LES CHIFFRES CLÉS 2020 DU GHT 44



5 500

lits et places sanitaires, dont :

- plus de 2500 lits et places en MCO
- plus de 1000 lits et places en SSR
- plus de 1500 lits et places en psychiatrie

13

HÔPITAUX

PARMIS LES

10 PLUS

IMPORTANTS

GHT

SUR LES 136
EN **FRANCE**



19 000

professionnels de santé,

- dont **1 800** médicaux
- et **17 000** non médicaux



UN BUDGET DE
1,5 MD D'EUROS

53 973

INTERVENTIONS
CHIRURGICALES

201 424

PASSAGES
AUX URGENCES



7 716

NAISSANCES

LA COMPOSITION DU GHT 44

13 établissements publics de santé, les hôpitaux de Loire-Atlantique, composent le GHT 44 depuis la mi-2016 :



LES MISSIONS DU GHT 44

L'objet principal des groupements hospitaliers de territoire est de **mutualiser les moyens des établissements publics de santé qui le composent sur un même territoire afin d'assurer une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité à tous les usagers.**

Le GHT 44 a ainsi pour missions de :

- ☑ Garantir pour tous les patients un meilleur accès aux soins, en renforçant la coopération entre hôpitaux publics autour d'un projet médical ;
- ☑ Eviter aux patients de se déplacer, en maintenant l'activité et l'offre de soins de proximité au sein de chaque établissement de santé dans les bassins de population (maillage territorial, télémedecine...) ;
- ☑ Maintenir les activités sur une commune, un bassin, grâce à des mutualisations, des coopérations... (consultations avancées, postes d'assistants partagés...) ;
- ☑ Permettre aux patients d'accéder à des soins techniques innovants en fonction de leurs besoins, quelle que soit leur localisation sur le territoire 44 (accès facilités, fluidifiés, clairs...) ;
- ☑ Concilier l'autonomie des établissements et le développement des synergies territoriales ;
- ☑ Renforcer le service public hospitalier ;
- ☑ Mettre en place une stratégie de groupe, permettant d'être plus forts, pour gagner ensemble des appels à projets, pour mieux négocier des postes ;
- ☑ Mieux se coordonner pour plus d'attractivité et de fidélisation sur le territoire, pour accueillir plus d'expertises... ;
- ☑ Rechercher l'optimisation de l'organisation territoriale, et rationaliser les modes de gestion, par une mise en commun de fonctions ou par des transferts d'activités entre établissements, pour contribuer à dégager des économies offrant des marges de manœuvre pour réaliser les projets communs.

LE FONCTIONNEMENT DU GHT 44



Le GHT 44 est organisé autour :

- d'un établissement support (1),
- d'instances de gouvernance (2),
- d'un secrétariat général (3),
- d'instances et autres groupes de travail sur les différentes thématiques du groupement (4).



MÉDECINE 
CHIRURGIE
OBSTÉTRIQUE
SOINS DE SUITE
IMAGERIE HAD
EHPAD 
PHARMACIE
BIOLOGIE SOINS DE LONGUE DURÉE
GÉRIATRIE
SANTÉ MENTALE

1- L'ÉTABLISSEMENT SUPPORT

L'établissement support du GHT 44 est le CHU de Nantes.

Tel que prévu par la Loi de modernisation de notre système de santé, l'établissement support assure les fonctions suivantes pour le compte des établissements membres du groupement :

1. La stratégie, l'optimisation et la gestion commune d'un système d'information hospitalier convergent, en particulier la mise en place d'un dossier patient permettant une prise en charge coordonnée des patients au sein des établissements du groupement ;
2. La gestion d'un département de l'information médicale de territoire ;
3. La fonction achats ;

4. La coordination des instituts et des écoles de formation paramédicale du groupement et des plans de formation continue et de développement professionnel continu des personnels des établissements membres du groupement.

Il peut gérer pour le compte des établissements du groupement, des équipes médicales communes, la mise en place de pôles inter-établissements tels que définis dans la convention constitutive du groupement ainsi que des activités administratives, logistiques, techniques et médico-techniques.

Le directeur de l'établissement support, pour la réalisation des activités et fonctions mentionnées, s'appuie sur les équipes de l'ensemble des établissements parties au groupement.

2- LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Dans un principe de respect de chaque membre et de chaque identité, chaque établissement membre conserve ses propres instances et niveaux de décisions. La procédure de décision interne est maintenue avant toute décision au niveau GHT.

Le GHT 44 respecte les orientations stratégiques et politiques propres à chaque membre partie du GHT 44.



Les instances suivantes ont été mises en place sur le GHT 44 et se réunissent régulièrement :

- le **COMITE STRATEGIQUE** chargé de se prononcer sur la mise en œuvre de la convention et du projet médical partagé ; il comprend notamment les directeurs d'établissements, les présidents des CME et les présidents des CSIRMT de l'ensemble des établissements du groupement ;
- le **COMITE DE DIRECTION (CODIR)** regroupant les chefs d'établissements des hôpitaux membres du GHT 44 ; structure opérationnelle, dont les missions sont de coordonner et suivre l'avancement de la mise en œuvre de la convention du GHT et du projet médical ;
- le **COLLEGE MEDICAL DU GHT**, composé de représentants des CME des établissements ; il a notamment pour missions de suivre l'exécution du projet médical partagé du GHT 44 et d'animer la réflexion médicale de territoire de groupement ;
- la **COMMISSION DES SOINS INFIRMIERS, DE REEDUCATION ET MEDICO-TECHNIQUES** du groupement, composée de représentants des CSIRMT des établissements membres du GHT ; elle est chargée de suivre l'exécution du projet de soins partagé du GHT en articulation avec le projet médical partagé du groupement, et en lien avec le collège médical ;
- le **COMITE TERRITORIAL DES ELUS LOCAUX**, qui évalue et contrôle les actions mises en œuvre par le groupement pour garantir l'égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité sur l'ensemble du territoire du groupement ; il est composé notamment des représentants élus des collectivités territoriales aux conseils de surveillance des établissements du groupement ;
- la **CONFERENCE TERRITORIALE DU DIALOGUE SOCIAL**, espace d'expression et de dialogue au sein du groupement ; cet espace réunit des représentants du personnel siégeant aux CTE, de la direction et des représentants de la CME des établissements parties ;
- le **COMITE DES USAGERS DU GROUPEMENT**, composé de représentants des usagers des établissements membres du GHT ; il est chargé de veiller au respect des droits des usagers, contribuer à l'information et l'implication des usagers dans la vie institutionnelle et dans les projets menés au sein du GHT, contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des patients.

3- LE SECRETARIAT GENERAL DU GHT 44

Le secrétariat général du GHT 44 est en charge de la coordination opérationnelle des actions au quotidien. Il comprend :

- le secrétaire général ;
- un chef de projet méthode/organisation ;

- une référente des affaires médicales territoriales, chargée de la gestion des personnels médicaux territoriaux et de la gestion des coopérations ;
- une chargée de mission projets médicaux, chargée de l'appui aux projets médicaux territoriaux et à la mise en œuvre du projet médico-soignant partagé, et la gestion des projets de télémédecine ;
- un secrétariat, chargé du suivi des instances du GHT, du suivi des dossiers d'autorisation CHU et GHT 44 pour la préparation des CSOS et de la gestion des conventions.

4- LES INSTANCES ET AUTRES GROUPES DE TRAVAIL SUR LES DIFFERENTES THEMATIQUES DU GROUPEMENT

Plusieurs instances se sont mises en place pour coordonner et suivre les différentes thématiques du GHT 44, notamment :

- la commission stratégique système d'information,
- le comité de pilotage achats,
- les comités de pilotage sur les formations et ressources humaines médicales et non médicales,
- le comité de pilotage qualité,
- la conférence des directeurs des affaires médicales des établissements du territoire,
- la conférence des directeurs des affaires financières des établissements du territoire...

Des groupes de travail viennent compléter le dispositif selon les besoins et projets. Ils permettent de faire participer les professionnels de l'ensemble des établissements membres du GHT aux réflexions sur les volets portés par le groupement (projet médical, projet de soin, RH, achats, DIM, SIH...).

02

Les établissements du GHT 44



CENTRE HOSPITALIER ERDRE ET LOIRE

Les activités du Centre hospitalier Erdre et Loire sont réparties sur quatre sites : Ancenis, Oudon, Varades et Candé. Rassemblant 479 lits et places, l'établissement offre aux 80 000 habitants du bassin d'Ancenis :

- un accueil des urgences 24h/24 avec une antenne SMUR, une UHCD et une unité de médecine post-urgence, avec un service de radiologie équipé d'un scanner ;
- une filière médecine - gériatrie - soins de suite - EHPAD et USLD ;
- une filière chirurgicale de proximité comprenant une unité de chirurgie ambulatoire ;
- une maternité de niveau 1 labellisée « Hôpital ami des bébés » ;
- une antenne prévention et dépistage, un CPEF, une PASS et une unité d'Addictologie.

UNE ACTION REALISEE SUR L'HOPITAL :

Touché par la crise Covid dès mars 2020, le CH Erdre et Loire a transformé une unité de médecine en unité Covid et a mis en place des circuits différenciés aux urgences lors des deux vagues au printemps et à l'automne. Les coopérations variées avec le GHT ont permis de faire face aux nombreuses difficultés logistiques et sanitaires :

- transfert systématique des patients réanimatoires au CHU de Nantes ;
- possibilité de joindre le référent en infectiologie au CHU de Nantes pour tout avis spécialisé ;
- utilisation de la plate-forme logistique pour les approvisionnements en EPI (équipements de protection individuelle comme les masques, les surblouses...) ;
- participation aux visioconférences hebdomadaires pour le suivi de l'épidémie et la coordination des mesures.

Par ailleurs, le partenariat médical en pneumologie a démarré en janvier 2020, ce qui a permis de prendre en charge les patients Covid avec toute l'expertise nécessaire.



LES CHIFFRES⁺ + CLÉS 2020



EFFECTIFS



Non médicaux	561,9
Médicaux (hors internes et étudiants)	59,9
Internes et étudiants	10



CAPACITÉS

Médecine-Chirurgie-Obstétrique

Médecine	68 lits, 4 places
Chirurgie	12 lits, 6 places
Obstétrique	15 lits
dont urgences UHCD/UHTCD	4
SSR	43 lits
USLD	30 lits
EHPAD	297 lits



ACTIVITÉ

Nombre d'hospitalisations à temps complet	5332
Nombre d'hospitalisations de jour	2281
% de chirurgie ambulatoire	68 %
Nombre de passages aux urgences	14773
Nombre de naissances	559
Nombre d'interventions chirurgicales	2556

EPSYLAN

Hôpital public de santé, dans lequel exercent près de 800 professionnels, EPSYLAN (Etablissement Psychiatrique de Loire-Atlantique Nord) dispose d'une capacité d'accueil de 409 lits et places.

Il dessert le nord de la Loire-Atlantique, soit une superficie couvrant 55 % du département. Ses 15 centres de soins (centres médico-psychologiques, hôpitaux de jour, centres d'accueil thérapeutique à temps partiel) sont répartis géographiquement pour répondre aux besoins de soins en santé mentale d'une population de plus de 350 000 habitants. Ses structures de soins sont organisées autour de deux secteurs de psychiatrie adulte, un intersecteur de pédopsychiatrie, un secteur d'unités intersectorielles et un service d'accueil familial thérapeutique adultes à vocation départementale de 106 places.

UNE ACTION REALISEE SUR L'HOPITAL :

Plusieurs événements ont marqué les années 2019-2020 :

- la mise à disposition de deux logements dans le cadre du dispositif « familles gouvernantes » à Héric. Il s'agit d'une alternative posant une solution de logement accompagné en colocation à des personnes en situation de handicap psychique. Ce dispositif a été mis en place en collaboration avec l'UDAF ;
- l'ouverture de la Maison répit, sur le site d'EPSYLAN, en collaboration avec l'association Les Eaux Vives. Il s'agit d'un dispositif social et expérimental pour la psychiatrie s'adressant à des adultes pour une « pause » (séjours courts d'une à deux semaines) dans le cadre de leur parcours de soin ;
- la mise en place, dans le cadre du projet médico-soignant du GHT, d'équipes de psychiatrie d'urgence, post-urgence et de liaison hospitalière aux CH d'Ancenis et de Châteaubriant.



LES CHIFFRES⁺ + CLÉS 2020



EFFECTIFS



Non médicaux	715,5 ETP
Médicaux (hors internes et étudiants)	32,3 ETP
Internes et étudiants	8,4 ETP



CAPACITÉS

USLD	30 lits SLD
Psychiatrie	379 lits et places, dont 144 lits de psychiatrie adulte et 235 places - 196 en psychiatrie adulte (dont 106 en Accueil familial thérapeutique pour adultes) - et 39 en pédopsychiatrie



ACTIVITÉ

Nombre d'hospitalisations à temps complet	58 396 journées : - 47 646 journées en Psychiatrie - 10 750 journées en USLD
Nombre d'hospitalisations de jour	6 960 équivalent journées

CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMÉZON, BOUGUENAIS

Le Centre Hospitalier Georges Daumézon assure, dans le domaine de la santé mentale, des missions :

- de prévention, de consultations, de soins ambulatoires ;
- d'hospitalisation à temps plein et à temps partiel ;
- de réinsertion sociale.

Il comprend :

- 3 pôles de psychiatrie pour les adultes ;
- 1 pôle de pédopsychiatrie ;
- 1 pôle intersectoriel ;
- 1 pôle interdépartemental de pédopsychiatrie.

L'établissement développe également une forte activité au titre d'actions de prévention de santé publique (suicide, psychogériatrie, alcoolologie, précarité). La création d'une Fédération de Santé Publique, en 2002, au sein du Pôle Intersectoriel, permet la coordination de ces actions.

Les patients peuvent être pris en charge en hospitalisation à temps complet, à temps partiel (hospitalisation de jour ou de nuit) et/ou en ambulatoire.

UNE ACTION REALISEE SUR L'HOPITAL :

Plusieurs actions ont été conduites sur la période ou sont en cours, notamment :

- l'équipe mobile intersectorielle de psychiatrie générale SIPAD (Soins Intensifs Psychiatriques A Domicile), implantée sur Rezé, qui intervient auprès des personnes de plus de 18 ans (et/ou de leur famille / entourage) présentant un état de souffrance psychique. Les prises en charges intersectorielles couvrent tout le Sud-Loire. Une réponse téléphonique est apportée dans les 24H et le 1^{er} entretien intervient en moyenne 6 jours après la demande ;
- l'équipe mobile de pédopsychiatrie PEGASE, qui intervient auprès d'enfants et d'adolescents jusqu'à 18 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et accueillis dans les structures d'hébergement. Elle effectue des déplacements dans toutes les structures d'hébergement de la Protection de l'Enfance du secteur Nantes Sud-Loire et au-delà du secteur géographique lorsque les parents sont domiciliés dans une commune du secteur I03 ;
- l'équipe mobile de psychiatrie de la personne âgée qui vise la prévention de la crise avec évaluation psychiatrique au sein des EHPAD du territoire de santé Sud-Loire pour des résidents d'un EHPAD (âge supérieur à 65 ans) ;
- la création d'un centre de proximité en soins de réhabilitation psychosociale ESPOIR (Espace de Soins Psychosocial Orienté Insertion et Rétablissement), qui vise à garantir aux personnes vivant avec des troubles mentaux invalidants ou connaissant des limitations des fonctions et des habiletés sociales en raison de leur pathologie, une meilleure prise en compte de leurs capacités, de leurs compétences et de leurs choix.



LES CHIFFRES⁺ + CLÉS 2020



EFFECTIFS

Non médicaux	535
Médicaux (hors internes et étudiants)	48 (38 PH & 10 Assistants)
Internes et étudiants	9 Internes



CAPACITÉS

Psychiatrie	295 lits & places Dont 118 lits (103 pour la psychiatrie adulte & 15 pour la pédopsychiatrie)
Autres :	AFTE (Accueil Familial Thérapeutique Enfant) : 22 places MUSE (Mini-Unité Soins Etudes) : 6 places



ACTIVITÉ

Nombre d'hospitalisations à temps complet	36 897 (pédopsychiatrie : 3 207 & psychiatrie adulte : 33 690)
Nombre d'hospitalisations de jour	19 037 (pédopsychiatrie : 7 130 & psychiatrie adulte : 11 907)

CENTRE HOSPITALIER CHATEAUBRIANT NOZAY - POUANCÉ

Le Centre Hospitalier Châteaubriant-Nozay-Pouancé est un établissement public de santé référent pour un bassin de population de 80 000 habitants. Il est classé dans la catégorie « établissement spécialisé » du plan « Ma Santé 2022 ».

Il est constitué, depuis janvier 2014, du regroupement des sites hospitaliers de Châteaubriant, Nozay et Pouancé, trois établissements sanitaires et médico-sociaux distants entre eux de 20 à 30 km.

Le CH regroupe des activités de MCO, SSR, Urgence/SMUR, Chirurgie gynécologique et EHPAD sur 780 lits et places :

- site de Châteaubriant : 396 lits (118 lits et places MCO, 76 lits et places SSR, 30 lits SLD, 172 lits EHPAD) ;
- site de Nozay : 135 lits (30 lits SSR polyvalents, 105 lits EHPAD dont 2 places d'hébergement temporaire) ;
- site de Pouancé : 249 lits (12 lits UCC, 15 lits SSR polyvalents, un centre de santé infirmier, un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), 186 lits EHPAD, 36 lits SLD).

UNE ACTION REALISEE SUR L'HOPITAL :

Les années 2020 et 2021 auront été particulièrement marquantes avec la gestion de la crise COVID. L'établissement a pu continuer à avancer sur ses projets et préparer ainsi l'avenir, sans être paralysé par la crise épidémique, avec notamment :

- la signature des contrats de pôles pluriannuels,
- le lancement des travaux de l'unité de surveillance continue et son ouverture en 2021, le permis de construire pour le nouvel IFSI / IFAS et la continuation des études pour le schéma directeur architectural et le choix d'un programmiste pour le site de Nozay,
- l'acquisition d'un nouveau scanner et d'une nouvelle salle de radiologie conventionnelle,
- le développement de la téléradiologie avec le CHU de Nantes dans le cadre du GHT 44,
- le développement de nouvelles coopérations médicales : une vingtaine de temps partagés avec le CHU et la mise en place d'une consultation publique de médecine générale pour répondre tant à l'afflux de passages aux urgences qu'à l'évolution de la démographie médicale en ville, projet construit en commun avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS),
- avec le GHT, la poursuite des travaux de convergence des systèmes d'information et le choix collectif du futur dossier patient commun.



LES CHIFFRES⁺ + CLÉS 2020



EFFECTIFS

Non médicaux	937 ETP
Médicaux (hors internes et étudiants)	65 ETP



CAPACITÉS

780 lits

Médecine-Chirurgie-Obstétrique	
Médecine	103 lits et places
Obstétrique	15 lits et places
SSR	133 lits et places, dont 12 lits d'UCC
USLD	66 lits
EHPAD	463 lits
Autres :	9 places de SSIAD



ACTIVITÉ

Nombre d'hospitalisations à temps complet	8 808 séjours MCO 1 446 séjours SSR
Nombre d'hospitalisations de jour	1 007 séjours MCO 196 séjours SSR
Nombre de passages aux urgences	18 191
Nombre de naissances	563
Nombre d'interventions chirurgicales	826



HOPITAL PIERRE DELAROCHE, CLISSON

L'Hôpital Pierre Delaroche de Clisson est situé à 30km au Sud de Nantes, accessible en 30 minutes en voiture et 17 minutes en train depuis la gare de Nantes (TER).

Depuis 2016, le CH de Clisson est en direction commune avec le CHU de Nantes, institutionnalisant ainsi les liens forts déjà existants entre les deux établissements.

L'hôpital dispose d'une autorisation de 120 lits répartis en 3 activités : SSR polyvalent, USLD, EHPAD.

Il dispose d'un plateau de rééducation et d'un parcours extérieur de déplacements dans un espace vert organisé autour de huit métiers : orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute, neuropsychologue, kinésithérapeute, diététicienne, pédicure-podologue, assistante sociale.

Les soins sont dispensés par une équipe pluridisciplinaire spécialisée, composée de médecins majoritairement en temps partagé avec la MPU du CHU de Nantes ; infirmier(e)s ; infirmier spécialisé en soins palliatifs/douleur ; infirmier spécialisé en musicothérapie ; infirmier hygiéniste ; aides-soignantes dont assistants de soins en gériatrie (ASG) et aides médico-psychologique (AMP).

UNE ACTION REALISEE SUR L'HOPITAL :

Plusieurs actions ont été menées dans le cadre des collaborations sur le GHT :

- Pérennisation de l'équipe médicale en collaboration avec la MPU du CHU de Nantes en 2020 ;
- En 2020, l'établissement a participé à la mission d'étude d'opportunité de réorganisation territoriale de la fonction support restauration pour une partie des établissements de santé du GHT 44 ;
- Aide du CHU de Nantes et de l'ARS sur la gestion de la pandémie COVID et de l'organisation de la campagne de vaccination des patients/résidents et professionnels.



LES CHIFFRES⁺ + CLÉS 2020



EFFECTIFS

Non médicaux	122,49 ETP
Médicaux (hors internes et étudiants)	3,8 ETP
Internes et étudiants	1 Interne (novembre 2020 à mai 2021)



CAPACITÉS

SSR	40 lits (autorisés)
USLD	30 lits (autorisés)
EHPAD	50 lits (autorisés)

H OPITAL BEL AIR, CORCOUÉ-SUR-LOGNE

Le Centre Hospitalier Bel Air de Corcoué-sur-Logne se situe au cœur des vignobles du Pays Nantais, à égale distance de Nantes, La Roche-sur-Yon et Challans.

Le Centre Hospitalier Bel Air est un établissement public de santé à vocation gériatrique qui comprend un SSR, un Pôle Hébergement (USLD et EHPAD) et propose également des services de maintien à domicile (SSIAD, SAAD, AT'DOM et DIVADOM).

Des offres de soins complémentaires sont également proposées avec des consultations d'évaluation gériatrique et un service de rétrocession de médicaments par une Pharmacie à Usage Intérieur (PUI).

UNE ACTION REALISEE SUR L'HOPITAL :

Le Centre Hospitalier de Corcoué-sur-Logne a poursuivi le déploiement de sa politique de soutien à domicile à destination des personnes âgées et de leur entourage.

La mise en place du DIVADOM (Dispositif Innovant de Vie à Domicile) a pour objectif de permettre aux personnes âgées de plus de 60 ans, en perte d'autonomie, de rester le plus longtemps possible chez elles.

Ce dispositif assure la coordination entre tous les intervenants à domicile et permet de bénéficier d'un panel de services modulables et adaptables aux besoins de la personne.

La coordination s'exerce dans des champs très variés : le soin, la prévention, la vie quotidienne, les animations et loisirs mais également le soutien à l'aidant.

Tout professionnel intervenant au domicile, la personne, ou son entourage, peut solliciter ce service.



LES CHIFFRES⁺ + CLÉS 2020



EFFECTIFS

Non médicaux	140
Médicaux (hors internes et étudiants)	45



CAPACITÉS

SSR	40 lits
USLD	30 lits
EHPAD	50 lits
Autres :	41 places SSIAD dont 6 places personnes handicapées 12 lits en Unité Alzheimer en EHPAD 6 places Accueil de Jour



HOPITAL INTERCOMMUNAL DE LA PRESQU'ÎLE GUÉRANDE - LE CROISIC

L'Hôpital Intercommunal de la Presqu'île Guérande - Le Croisic (HIPI) est un établissement multi-sites, implanté à Guérande et au Croisic, assurant un rôle d'hôpital de proximité pour les 73 600 habitants permanents (360 000 en période estivale) de la Communauté d'agglomération de Cap Atlantique.

Il propose une offre de soins comprenant de la médecine, une unité de prise en charge des addictions, des lits en soins palliatifs, du SSR polyvalent, des USLD, et un secteur médicosocial offrant la totalité des prises en charge possibles, de l'aide au maintien à domicile, à l'EHPAD. L'HIPI propose également un panel de consultations avancées et travaille en étroite collaboration avec la médecine de ville, en offrant une ligne permettant les admissions directes (50% des séjours) et en mettant à disposition des locaux pour la permanence des soins (CAPS) ou les actions de formation.

UNE ACTION REALISEE SUR L'HOPITAL :

Au regard de la croissance et de la structuration démographique sur le territoire de Cap Atlantique, l'HIPI est engagé dans une opération majeure de révision et de déploiement d'une nouvelle offre de soins sur son territoire, notamment par la création d'un Hôpital de Jour, le développement de son offre de consultations avancées, et le déploiement d'une nouvelle offre de lits en SSR.

Ces nouvelles activités ont amené à lancer un vaste projet de rénovation et de reconstruction de l'offre bâtiminaire : création d'un EHPAD de 80 lits au Croisic, 145 lits d'EHPAD à Guérande, regroupement des activités médicales au sein d'un nouveau bâtiment.

Le GHT 44 accompagne ce projet, à plus de 50 millions d'euros, en mettant à disposition de cette opération majeure un temps d'ingénieur travaux. L'année 2020 a permis la mise en place d'une Direction Commune avec le CH de St Nazaire et l'Hôpital de Savenay, gage de futures collaborations permettant d'améliorer l'offre de soins sur l'Ouest du département.



LES CHIFFRES⁺ + CLÉS 2020



EFFECTIFS

Non médicaux	527
Médicaux (hors internes et étudiants)	10,50
Internes et étudiants	1,34



CAPACITÉS

Médecine	59 lits dont 10 spécialisés UHA et 6 LISP
SSR	75 lits et 5 places
USLD	42 lits dont 14 d'UHR
EHPAD	266 lits
Autres :	
SSIAD	147 places dont 5 pour Adultes en situation de handicap
Equipe spécialisée Alzheimer	14 places



ACTIVITÉ

Nombre d'hospitalisations à temps complet	1 231 journées en médecine et 24 120 en SSR
---	---

CENTRE OSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANTES

Le CHU de Nantes s'attache à remplir les trois principales missions dévolues aux hôpitaux universitaires : les soins, la recherche et l'enseignement.

Il propose une offre de prestations médicales et chirurgicales courantes et hautement spécialisées, des alternatives à l'hospitalisation complète et assure l'accueil des malades en urgence 24h/24.

Il constitue un pôle d'excellence, de recours et de référence aux plans régional et interrégional tout en délivrant des soins courants et de proximité. Le CHU participe à des actions de santé publique, de prévention et d'éducation sanitaire des patients.

Depuis plus de 20 ans, le CHU s'investit dans la recherche biomédicale. Il est aujourd'hui considéré comme un des dix CHU « fort chercheur ». Il est en partenariat avec l'Université de Nantes et avec l'institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm).

Les médecins du CHU sont amenés à former les futurs médecins, pharmaciens et dentistes. Le département des instituts de formation du CHU comprend 11 instituts et écoles qui préparent à des diplômes dans les domaines de la santé et du travail social. Chaque année, plus de 1 000 étudiants choisissent l'institut de formation du CHU de Nantes pour leurs études.

UNE ACTION REALISEE SUR L'HOPITAL :

Le 3 décembre 2020, le CHU inaugurerait une partie des nouveaux locaux (corps du bâtiment principal et du plateau technique) de son pôle de médecine physique et de réadaptation.

Signé par l'agence d'architecture William Gohier Associés, le bâtiment a été pensé pour « favoriser l'autonomie du patient tout en assurant la sécurité de sa prise en charge et en garantissant une ouverture sur la Cité » et a été conçu sur « des principes d'accessibilité universelle au grand handicap ».

Six grands pôles fonctionnels ont été définis : un espace général d'accueil et d'orientation, un secteur logistique, des unités d'hospitalisation, un secteur ambulatoire, un plateau technique et un espace tertiaire.

La fin de la reconstruction des unités d'hospitalisation est prévue, sur l'emplacement du bâtiment actuel, en 2023, sous le parrainage de P. Pozzo di Borgo.

L'ensemble comprendra aussi 210 lits d'hospitalisation conventionnelle, 78 places d'hôpital de jour MPR et 5 places d'hôpital de jour MCO.



LES CHIFFRES⁺ + CLÉS 2020



EFFECTIFS

Non médicaux	9 944 personnes (9260,7 ETPR)
Médicaux (hors internes et étudiants)	1 331 personnes (952,95 ETPR)
Internes et étudiants	1 850 (747 internes et 1103 externes)



CAPACITÉS

Médecine-Chirurgie-Obstétrique

Médecine	897 lits et 164 places
Chirurgie	493 lits et 55 places
Obstétrique	92 lits et 10 places et 5 places d'IVG
dont urgences UHCD/UHTCD	43 lits (34 adultes, 9 pédiatriques)

SSR	320 lits et 60 places dont 36 lits UCC (unité cognitivo-comportementale)
USLD	170 lits
EHPAD	218 lits
Psychiatrie	289 lits et 248 places
Autres : Dialyse	32 postes d'hémodialyse



ACTIVITÉ

Nombre d'hospitalisations à temps complet	84 993
Nombre d'hospitalisations de jour	81 611
% de chirurgie ambulatoire	33,96%
Nombre de passages aux urgences	101 869
Nombre de naissances	4 137
Nombre d'interventions chirurgicales	46 039

ÔPITAL INTERCOMMUNAL DU PAYS DE RETZ, PORNIC (HIPR)

L'Hôpital Intercommunal du Pays de Retz (HIPR) est situé sur la bordure atlantique du département 44.

L'établissement dispose de cinq sites sur le territoire du Pays de Retz. Ses principaux indicateurs témoignent de son attractivité et de son efficience.

Ainsi, conformément à son rôle de proximité, il prend en charge très majoritairement des patients et résidents âgés issus de ce même territoire.

Outre ces activités, l'HIPR propose des consultations avancées de spécialités peu présentes localement. Ces activités comme toutes les autres sont réalisées et s'articulent en lien majoritairement avec les établissements du GHT 44. L'HIPR est également un partenaire pour la communauté libérale locale.

L'HIPR est l'employeur le plus important de son territoire. Sa responsabilité sociétale est donc importante en lien avec toutes les forces vives présentes.

UNE ACTION REALISEE SUR L'HOPITAL :

Courant 2019, l'HIPR a été autorisé à mettre en place une Equipe d'Appui en Adaptation et Réadaptation (EAAR) en charge d'intervenir au domicile pour une évaluation des besoins des personnes de plus de 60 ans. Ce dispositif proposé sur 21 communes est le premier service « hors les murs » de l'établissement.

Il préfigure ce que sera l'HIPR de demain, à savoir un établissement plus ouvert, plus accessible et surtout, plus à l'écoute des besoins de la population où que celle-ci se trouve. Opérationnel en janvier 2021, le dispositif connaît déjà un franc succès. Il sera suivi par la création d'un DIVADOM (dispositif Innovant de Vie à Domicile).

Ainsi, en partenariat avec les acteurs locaux et notamment la CPTS, l'HIPR démontre sa capacité d'adaptation et de projection vers le domicile.



LES CHIFFRES⁺ + CLÉS 2020



EFFECTIFS

Moyen ETPR

Non médicaux	444
Médicaux (hors internes et étudiants)	7,38
Internes et étudiants	1



CAPACITÉS

Médecine	30 lits (dont 6 lits de soins palliatifs)
SSR	52 lits
USLD	28 lits
EHPAD	351 lits (dont 14 lits UHR et 14 places en PASA)



ACTIVITÉ

CHIFFRES 2019

Nombre d'hospitalisations à temps complet à 1 301 (médecine et SSR)

CENTRE HOSPITALIER DE RÉADAPTATION DE MAUBREUIL, SAINT-HERBLAIN

Le Centre Hospitalier de Réadaptation de Maubreuil est un établissement public de santé situé à Saint Herblain accueillant des personnes adultes souffrant de maladies du système nerveux, de l'appareil locomoteur et ORL.

Il compte 110 ETP et dispose d'un budget de 11 M€.

L'établissement, membre du GHT 44, offre une prise en charge en soins de suite et de réadaptation (SSR) spécialisés en hospitalisation complète, hospitalisation de jour ou consultation externe. Il dispose pour cela d'un plateau technique spécialisé de rééducation moderne, comprenant notamment une balnéothérapie.

Le Centre hospitalier de Maubreuil constitue, avec le Centre de Réadaptation Fonctionnelle - CRF « La Tourmaline » (établissement de santé privé à but non lucratif), un pôle de réadaptation de 192 lits et places : le Pôle de Réadaptation Maubreuil et La Tourmaline (PRMT). Les deux établissements collaborent depuis 2013 dans le cadre d'un partenariat « public-privé », chacun des deux établissements conservant son statut et ses propres rôles.

Ce pôle situé dans un parc d'environ 9 hectares a été entièrement rénové en 2012. Il regroupe plus de 250 professionnels qui proposent une offre de soins complète et performante, le CRF « La Tourmaline » étant spécialisé dans la prise en charge des affections cardiaques, vasculaires et respiratoires.

Depuis mai 2019, le CH de Maubreuil est en direction commune avec le CHU de Nantes, institutionnalisant les liens forts déjà existants entre les deux établissements.

UNE ACTION REALISEE SUR L'HOPITAL :

La Pharmacie à Usage Intérieur du Groupement de Coopération Sanitaire a intégré la pharmacie du Centre de Soins de Suite et de Rééducation Le Bois Rignoux le 1er juillet 2020.



LES CHIFFRES⁺ + CLÉS 2020



EFFECTIFS

Non médicaux	103,4 ETP
Médicaux (hors internes et étudiants)	6,6 ETP



CAPACITÉS

SSR	59 lits en hospitalisation complète + 41 places en hospitalisation de jour
-----	---



ACTIVITÉ

Nombre d'hospitalisations à temps complet	16 639 journées
Nombre d'hospitalisations de jour	5 813 séances

CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-NAZAIRE

Le Centre Hospitalier de Saint-Nazaire est un établissement public de santé MCO de 1 015 lits et places. Il dispose d'une offre de soins très large au niveau des disciplines de médecine, chirurgie, gynécologie-obstétrique, de soins de suite et de réadaptation, ainsi qu'un service d'accueil des urgences, des unités de réanimation et de soins intensifs de cardiologie et neurologie. Ces activités sont localisées au sein de la cité sanitaire.

Pour compléter cette offre, l'établissement est également l'hôpital référent en matière de santé mentale, sur la zone du littoral, que ce soit pour un public d'adultes, enfants ou adolescents. L'offre de soin est à la fois localisée sur le site d'Heinlex mais répartie également en proximité sur le territoire de la presqu'île et du Pays de Retz.

L'accompagnement des Personnes Agées dispose de l'ensemble des activités de soins et médico-sociales spécialisées, complété par des interventions au domicile.

La promotion de la santé et les actions de prévention mobilisent des professionnels depuis plusieurs années, avec l'ambition de développer ce secteur.

UNE ACTION REALISEE SUR L'HOPITAL :

Les équipes du CHU de Nantes et du CH de Saint-Nazaire se sont accordées afin de renforcer l'offre publique de soins en neurologie, s'inscrivant dans un projet médical volontariste et pérenne pour le territoire du littoral de Loire-Atlantique.

Ainsi, une fédération médicale de neurologie a été conclue en octobre 2020 entre les deux établissements. Les objectifs sur le long terme sont de :

- pérenniser le service de neurologie dans l'accomplissement de ses missions de service public, notamment concernant la capacité à assurer la permanence et la continuité des soins,
- stabiliser l'équipe médicale de neurologie du CH de Saint-Nazaire,
- bâtir un projet médical stable et attractif,
- établir des protocoles de soins communs,
- bâtir et consolider des filières et des parcours patients inter-établissements,
- mettre en œuvre des coopérations dans le domaine de la recherche médicale.



LES CHIFFRES⁺ + CLÉS 2020



EFFECTIFS

Non médicaux	2 466 ETP
Médicaux (hors internes et étudiants)	198 ETP
Internes et étudiants	77 ETP



CAPACITÉS

Médecine-Chirurgie-Obstétrique	499 lits et places
Médecine	332 lits et 46 places (total de 378 lits et places)
Chirurgie	52 lits et 19 places (total de 71 lits et places)
Obstétrique	45 lits et 5 places (total de 50 lits et places)
dont urgences UHCD/UHTCD	10
SSR	30 lits et places
USLD	74 lits
EHPAD	140 lits
Unité Alzheimer ou apparenté	Accueil de jour de 15 places
Psychiatrie	167 lits et places



ACTIVITÉ

Nombre d'hospitalisations à temps complet	25 907 séjours en MCO
Nombre d'hospitalisations de jour	31 621 en MCO
% de chirurgie ambulatoire	55.90%
Nombre de passages aux urgences	66 591
Nombre de naissances	2 457
Nombre d'interventions chirurgicales	4 552

CENTRE HOSPITALIER DE SAVENAY

Le CH de Savenay est un établissement public de santé de 231 lits et places, qui propose une offre de soins de premier recours à vocation notamment gériatrique.

Il accueille et accompagne en soins de suite et de réadaptation des patients admis notamment pour un motif orthopédique ou traumatologique, des fragilités, des pathologies neurologiques ou cardiologiques, des poly-pathologies... Ces patients sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire de rééducation.

L'ensemble des services d'hospitalisation, d'hébergement et d'accompagnement à domicile a développé une expertise dans la prise en charge des patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées. L'établissement propose également des soins palliatifs et un accompagnement individualisé de la fin de vie.

UNE ACTION REALISEE SUR L'HOPITAL :

Le CH de Savenay a développé de nombreux partenariats de proximité pour étoffer son offre de services et améliorer la qualité de ses prestations. Ainsi, dans le cadre de la direction commune avec le Centre Hospitalier de Saint-Nazaire (CHSN), l'établissement est monté en expertise par des coopérations dans le champ de la qualité et de l'informatique notamment.

Concernant l'offre de soins de l'établissement, en 2020, une consultation avancée de gynécologie (praticien du CHSN) et une consultation avancée d'urologie (praticien de la CLME) ont été mises en place. Ces deux nouvelles spécialités viennent compléter l'offre existante de consultations avancées de cardiologie et mémoire organisées avec le CHSN et des cardiologues libéraux.



LES CHIFFRES⁺ + CLÉS 2020



EFFECTIFS



Non médicaux	190,35 ETP
Médicaux (hors internes et étudiants)	1,80 ETP
Internes et étudiants	



CAPACITÉS

SSR	39 lits
USLD	39 lits
EHPAD	128 lits dont 42 en unité Alzheimer ou apparenté
Autres : SSIAD	25 places



ACTIVITÉ

Nombre d'hospitalisations à temps complet	356 séjours SSR
---	-----------------

CENTRE HOSPITALIER SÈVRE ET LOIRE, VERTOU - LE LOROUX-BOTTEREAU

Le Centre Hospitalier Sèvre et Loire (CHSL) est un établissement multi-site implanté sur le sud de l'agglomération nantaise et le vignoble, territoire à la fois urbain et rural en plein développement démographique.

Le CHSL propose une offre de soins de proximité comprenant de la médecine, des soins palliatifs et de l'addictologie pour le court séjour mais aussi des soins de suite et un secteur médico-social important avec des soins de longue durée, de l'EHPAD et des domiciles collectifs.

Par ailleurs, l'établissement gère également une Maison d'Accueil Spécialisée de 50 places de personnes polyhandicapées.

Le besoin croissant de prise en charge sur le bassin de vie amène l'établissement à s'orienter vers une plus forte médicalisation en médecine et soins de suite, avec notamment l'augmentation capacitaire en lits de médecine et de SSR.

UNE ACTION REALISEE SUR L'HOPITAL :

Le Centre Hospitalier Sèvre et Loire a bénéficié depuis 2019 de l'expertise du GHT sur l'opération de travaux d'extension de la capacité en médecine et SSR. Un ingénieur du CHU a ainsi été en charge du programme et du suivi du chantier jusqu'à la réception. Cet accompagnement technique a permis à l'établissement de sécuriser l'opération dans un contexte sanitaire très contraignant. L'appui du GHT a été déterminant dans l'aboutissement de cette opération terminée début 2021.

Cet appui s'est également particulièrement manifesté en 2020 avec la gestion de la crise Covid. Dès le début de la 1^{ère} vague en mars, le GHT a joué un rôle majeur dans l'organisation territoriale des lits Covid entre établissements en fonction de la pression sanitaire. Une unité d'aval Covid de 10 à 12 lits a été mise en place sur le service de médecine à Vertou en lien avec le service de médecine infectieuse du CHU. Une visioconférence hebdomadaire organisée par le GHT a permis de répondre à toutes les interrogations sur les prises en charge et aux besoins d'approvisionnement en équipements ou produits de santé (masques, solutions hydro-alcoolique, surblouses...).

De même, le GHT a été d'une aide importante pour les hospitalisations de patients Covid notamment en médecine aiguë gériatrique.



LES CHIFFRES⁺ + CLÉS 2020



EFFECTIFS

Non médicaux	457,34 ETPR
Médicaux (hors internes et étudiants)	10,92 ETPR
Internes et étudiants	Internes : 1,92 ETPR 179 étudiants (physique), dont des stagiaires en soins (AS, IDE...) et des stagiaires administratif



CAPACITÉS

Médecine	30 lits
SSR	89 lits
USLD	55 lits
EHPAD	262 lits
MAS - Lits et Accueil temporaire	50 lits
Domiciles Collectifs	38 places



ACTIVITÉ

Nombre d'hospitalisations à temps complet	1 030
---	-------

03



Les réalisations 2019 - 2021 au sein du GHT 44

LA MISE EN OEUVRE DU PROJET MÉDICO-SOIGNANT PARTAGÉ DU GHT 44

1- RAPPEL DES GRANDES LIGNES DU PROJET MEDICO-SOIGNANT PARTAGE

Conformément aux textes relatifs aux GHT de 2016, le projet médico-soignant partagé (PMSP) du GHT 44, élaboré pour cinq années, s'est construit en trois grands temps. Au sein du groupement, les réflexions ont été conduites progressivement, étape par étape, dans le cadre d'une démarche constructive, fédératrice et basée sur une « charte des valeurs communes », fondement de collaborations, de coopérations et de complémentarités respectueuses au sein du groupement.

- Dans la continuité du projet médical de la CHT 44, la **première étape d'élaboration du projet médical partagé du GHT 44**, finalisée au **30 juin 2016**, a permis **de définir collectivement les objectifs stratégiques médicaux sur la Loire-Atlantique**.
- Le **deuxième temps**, basé sur ces premières réflexions, sur les axes stratégiques médicaux fixés et sur des compléments de diagnostic territorial, a **identifié**, au **31 décembre 2016**, **17 filières de travail prioritaires sur le territoire**, précisant pour chacune d'entre elle les objectifs et pistes d'actions envisagés.
- La **troisième étape**, finalisée au **30 juin 2017**, s'est attachée à faire participer le plus grand nombre de professionnels des établissements, grâce à la mise en place de 17 groupes de travail filières pluriprofessionnels, en vue de **préciser la déclinaison opérationnelle envisagée sur chacune des filières**. Le **projet médical partagé, étape 3, a été pensé comme un projet médico-soignant**, dans la mesure où il a été construit par des médecins et des paramédicaux. Il est complété par une partie « projet de soins partagé » du GHT 44, élaborée spécifiquement sur les aspects purement soignants.

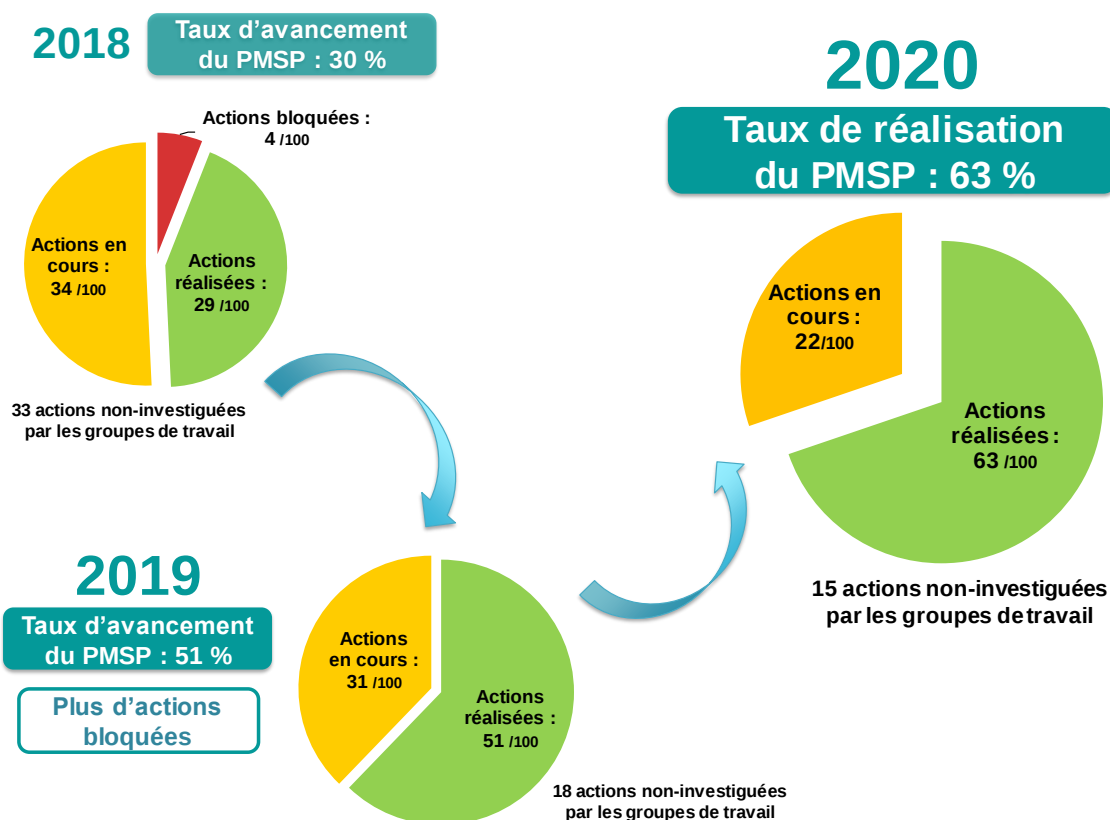
Les filières du projet médico-soignant partagé (PMSP) du GHT 44 identifiées en 2017 sont les suivantes :

- ✓ Chirurgie du cancer
- ✓ Oncologie médicale
- ✓ Chirurgie orthopédique
- ✓ Maladies digestives (endoscopies)
- ✓ Bariatric / obésité
- ✓ Femme-Mère-enfant
- ✓ Urgences, urgences psychiatriques, soins critiques, soins non programmés
- ✓ Addictions
- ✓ Santé mentale, dont pédopsychiatrie et prise en charge de l'adolescent
- ✓ Médecine (dont médecine polyvalente), Chirurgie, SSR
- ✓ Imagerie
- ✓ Soins palliatifs et douleur
- ✓ Personnes âgées
- ✓ Recours à un avis spécialisé
- ✓ Maintien à domicile
- ✓ Biologie
- ✓ Pharmacie

2- L'ACTUALISATION DU PROJET MEDICO-SOIGNANT PARTAGE

Dans le cadre du suivi du projet médico-soignant partagé du GHT 44, un premier état d'avancement de sa mise en œuvre a été réalisé à la fin 2019, à mi-parcours du projet. Ce bilan intermédiaire a fait apparaître un bon taux de réalisation global du projet. Il a également mis en avant la nécessité de faire évoluer le projet, en raison notamment de :

- ✓ l'évolution du contexte ;
- ✓ la présence de certaines filières ayant dépassé leurs objectifs et / ou suffisamment mûres pour aller plus loin ;
- ✓ l'existence d'autres filières non valorisées dans ce panorama global ;
- ✓ l'obsolescence de certaines actions voire filières ;
- ✓ la mise en œuvre au long cours de certaines actions, ne leur permettant pas d'être intégralement « réalisées » au sens strict du terme.



Les instances du GHT, fortes de ce constat, ont souhaité mener une actualisation de la feuille de route. Une « Task Force », composée de représentants médicaux des établissements du GHT 44, accompagnée par le secrétariat général du GHT, a ainsi été mise en place. Garante de la représentativité des établissements lors de cette mise à jour du projet médico-soignant partagé, elle a reçu délégation des instances décisionnelles du GHT pour mener à bien la démarche.

Travaillée par la task-force mise en place en 2020, l'actualisation du projet médico-soignant partagé du GHT 44 a été validée en 2021, sur la base des modifications suivantes proposées par le groupe de travail :

- Fusion des filières « Médecine, Chirurgie, SSR » et « Maintien à domicile » dans une filière « Fluidité des parcours » ;
- Fusion des filières « Oncologie Médicale » et « Chirurgie du Cancer » dans une filière « Oncologie » ;
- Suppression de la filière « Bariatricie », déjà très structurée au niveau régional via le Centre Spécialité de l'Obésité Ouest Atlantique (CSO) et la Structure Régionale d'Appui et d'Expertise (SRAE) Nutrition des Pays de la Loire (risque de doubler des actions et de sur-mobiliser les professionnels de terrain) ;
- Ajout des filières suivantes :
 - Cardiologie : filière existante, mais faisant l'objet de relations en bilatéral (convention Nantes -

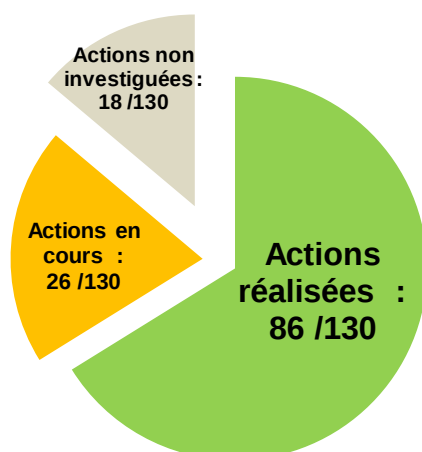
- Saint-Nazaire) => volonté d'élargir son champ d'action à tous les acteurs du secteur public ;
- Pathologies Vasculaires : filière avec une forte dynamique territoriale et une stratégie de parcours patient poussée => volonté de valoriser cette filière pour favoriser son développement ;
 - Neurologie : filière existante mais faisant l'objet de relations en bilatéral (convention Nantes - Saint-Nazaire) => volonté d'élargir son champ d'action et d'inclure tous les acteurs du secteur public ;
 - Ophtalmologie : filière avec une forte dynamique territoriale et des coopérations, notamment chirurgicales => volonté de valoriser cette filière pour favoriser son développement ;
 - Blocs - Anesthésie - Soins Critiques : constat d'une fragilité sur le territoire et d'un besoin d'actions collectives => volonté d'identifier la filière en sortant les dispositions qui y ont trait présentes dans d'autres disciplines ;
 - Pneumologie : filière avec une forte dynamique territoriale et une stratégie de parcours patient poussée => volonté de valoriser cette filière pour favoriser son développement.

A l'issue de la validation, le projet médico-soignant partagé du GHT 44 compte 20 filières (dont six nouvelles) et 130 actions :

- | | |
|--|--|
| ✓ Addictions | ✓ Soins palliatifs et douleur |
| ✓ Santé mentale | ✓ Cardiologie |
| ✓ Gériatrie | ✓ Neurologie |
| ✓ Fluidité des parcours | ✓ Ophtalmologie |
| ✓ Recours à un avis spécialisé | ✓ Blocs - Anesthésie - Soins Critiques |
| ✓ Oncologie | ✓ Pneumologie |
| ✓ Orthopédie | ✓ Pathologies Vasculaires |
| ✓ Endoscopie et Hépto-gastro-entérologie | ✓ Pharmacie |
| ✓ Femme-Mère-enfant | ✓ Biologie |
| ✓ Urgences | ✓ Imagerie |

L'évaluation à fin 2021 fait apparaître une importante réalisation des actions :

Bilan 2021



Au total, 112 actions
réalisées ou en cours de
réalisation, soit 86% de taux
d'avancement

Taux de réalisation du PMSP : 66 %

Taux de réalisation par filières	
100 %	Urgences
88 %	Gériatrie
86 %	Santé mentale
80 %	Endoscopies - Hépto-gastro
78 %	Pharmacie
75 %	Recours à un avis spécialisé Soins Palliatifs et Douleur
67 %	Femme-Mère-Enfant Pneumologie
63 %	Biologie
60%	Fluidité des parcours Neurologie
57 %	Imagerie
50 %	Addictologie Oncologie Cardiologie Ophtalmologie Pathologies Vasculaires
33 %	Orthopédie Imagerie
20 %	Blocs-Anesthésie-Soins Critiques

3- LA REALISATION CONCRETE DES ACTIONS, QUELQUES PROJETS PHARES

Fédération de neurologie

A l'image de la fédération de cardiologie créée en 2018, suite à un constat d'une situation médicale fragilisée au sein du Centre Hospitalier de Saint-Nazaire, les équipes du CHU de Nantes et du CH de Saint-Nazaire se sont accordées sur la nécessité de définir un projet médical volontariste et stabilisant pour la neurologie du territoire littoral de Loire-Atlantique. Ainsi, visant à renforcer l'offre publique de soins en neurologie en Loire-Atlantique, une fédération médicale de neurologie a été conclue en octobre 2020 entre les deux établissements.

L'objectif sur le long terme est de pérenniser le service de neurologie sur le site de Saint-Nazaire, notamment en stabilisant l'équipe médicale sur place ou encore en consolidant les filières et parcours patients.

Dans un premier temps, la collaboration prend la forme d'un appui auprès du CH de Saint-Nazaire concernant les recrutements médicaux prioritaires, de la possibilité pour les équipes médicales du CHU d'aider sur la base du volontariat le CH de Saint-Nazaire à assurer la permanence et la continuité des soins en neurologie, de l'ouverture de postes d'assistants à temps partagé, de formations...

Fédération Urgences 44

Visant à améliorer la qualité des prises en charge, assurer la complémentarité des compétences et préserver la capacité à assurer la continuité des soins dans les différentes structures d'urgences publiques du département, les établissements ont constitué fin 2018 une structure médicale fédérative sur les urgences.

Son objet est d'organiser en coopération les activités des structures d'urgences du GHT 44 sur le plan :

- des partages de bonnes pratiques,
- des formations médicales, initiales et continues,
- des organisations de temps de travail médical,
- de la démographie et des ressources humaines médicales,
- de la qualité de vie au travail des professionnels des urgences,
- des besoins de santé publique de prise en charge en urgence sur le territoire

En 2019, cette fédération a permis à 19 urgentistes de rayonner sur les quatre services d'urgences du département.



Fédération territoriale de soins palliatifs 44

Mise en œuvre en 2021, la fédération soins palliatifs a été mise en place dans les suites du constat d'une situation médicale fragilisée au sein des établissements du territoire de Loire-Atlantique. Elle vise à renforcer l'attractivité et à conforter l'adéquation missions/effectifs médicaux des structures concernées. Elle a également pour objet de pallier les problématiques de recrutement dans la spécialité et de faciliter le travail de structuration et d'ordonnancement des parcours dans une logique de gradation des soins sur le territoire. Concrètement, elle doit permettre :

- la construction de postes à temps partagé,
- le partage d'informations concernant les ressources humaines médicales,

- une coordination des actions de formation,
- l'élaboration d'outils communs pour fluidifier et sécuriser les parcours de soins sur le territoire,
- le développement de la recherche en soins palliatifs.

Filière d'aval médecine interne - médecine infectieuse - médecine polyvalente

A l'image de la filière créée en 2017 entre le CHU et le Centre Hospitalier de Clisson, une filière de médecine interne, médecine infectieuse et médecine polyvalente a été créée en janvier 2019 pour un adressage privilégié des patients entre le CHU et le Centre Hospitalier Sèvre et Loire.

Visant à fluidifier le parcours des patients du Sud de l'agglomération nantaise et du vignoble, cette convention permet aux patients, après leur prise en charge en phase aigüe au CHU, de revenir en proximité de leur domicile sur un des sites du Centre Hospitalier Sèvre et Loire (Vertou ou le Loroux Bottereau) pour la suite moins lourde de leur prise en charge. Elle contribue ainsi au maillage du territoire.

Fédération Age et Santé Loire-Atlantique

Réponse collective à l'enjeu sociétal de vieillissement de la population et de prise en charge des personnes âgées sur le territoire de la Loire-Atlantique, une Fédération territoriale Gériatrie 44 a été créée en 2019 dans le cadre du GHT 44.

Dénommée Fédération territoriale « Age et Santé Loire Atlantique » (« Fédération ASLAn »), son objet est d'organiser les activités des établissements de santé, des établissements médico-sociaux et de tout service participant à une coopération territoriale au service de la personne âgée sur le plan :

- des partages de bonnes pratiques ; des formations médicales, initiales et continues ;
- des besoins de santé publique de prise en charge gériatrique sur le territoire ;
- du développement et de la concertation prospective des ressources humaines ;
- de la recherche ;

- du partage des ressources permettant l'évaluation gériatrique spécialisée.

Par cette coopération, la fédération territoriale doit permettre d'améliorer la qualité des prises en charge et d'assurer la complémentarité des compétences.

L'amélioration de la prise en charge des patients est au cœur des missions de la Fédération « ASLAn ».



Charte des consultations avancées

La politique nationale d'accès aux soins a priorisé le renforcement de l'offre dans les territoires de santé, notamment par le déploiement des consultations avancées.

En lien avec cette politique, dans une volonté forte de développement du maillage territorial et des coopérations entre les établissements publics du département de Loire Atlantique et la ville, le GHT 44 pose le principe d'encourager et de faciliter la mise en place de ces consultations. Cette promotion active s'inscrit en cohérence avec la charte des valeurs du GHT 44 et du Projet Médico-Soignant Partagé.



Une charte des consultations avancées a ainsi été élaborée. Elle permet de définir les conditions de déploiement de l'activité. Document général de référence, une convention précisant les modalités pratiques de la mise en place de cette activité est en parallèle conclue entre les structures et personnes concernées.

Les consultations avancées permettent à des médecins de rapprocher leurs consultations en les installant dans les lieux de santé les plus adaptés et accessibles par la population (maisons de santé, établissements de santé...) dans le respect des parcours de soins. Elles permettent ainsi aux patients des prises en charge au plus proche de leur domicile, en leur évitant de se déplacer dans un hôpital plus éloigné. Ce dispositif s'appuie sur la coopération des professionnels de santé du territoire qui mettent à disposition du temps médical.

Télémédecine

- Du fait de la spécificité et de la spécialisation de la **prise en charge en hématologie**, le rôle des services experts est essentiel dans le parcours du patient. Pour la région des Pays de la Loire, c'est le service d'hématologie du CHU de Nantes qui est le plus grand centre de recours. Il est spécialisé dans le diagnostic et la prise en charge thérapeutique des hémopathies malignes.

Dans une volonté de permettre un accès rapide à cet avis d'expert, en évitant le plus possible un déplacement du patient, le service d'hématologie du CHU de Nantes a proposé la mise en place d'une solution pour **permettre un avis de premier recours rapide et facilité entre les établissements du GHT 44**, via la mise en place d'une télé-expertise en hématologie « **Tél'Héma** », lancée à partir d'octobre 2020 dans un premier temps avec le Centre Hospitalier Châteaubriant-Nozay-Pouancé.

Le médecin « requérant », issu d'un établissement membre du GHT 44, peut solliciter un confrère, le « médecin requis », du service d'hématologie du CHU de Nantes, sur la base d'informations ou d'éléments médicaux liés à la prise en charge de son patient, pour bénéficier d'un avis sur le patient concerné.



- D'autres projets de télémédecine sont en cours : « Télé-brûlés » qui a pour objectif d'évaluer les patients en amont, de sélectionner ceux devant être hospitalisés immédiatement en centre de traitement des brûlés, de prodiguer des conseils de prise en charge et de suivre les patients qui auront été suivis hors centre de traitement des brûlés pour une éventuelle hospitalisation différée ; Téléexpertise addictologie au niveau régional, qui vise un accompagnement à distance en fonction des besoins et en complément des ressources, pour le repérage, l'orientation et l'accompagnement des addictions comportementales...

Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) et Plan d'Action Pluriannuel en Pédopsychiatrie (PAP)

La loi de modernisation du système de santé de 2016 conforte la politique de santé mentale et l'organisation de la psychiatrie. Dans ce cadre, un projet territorial de santé mentale (PTSM), dont l'objet est l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de soins et de vie de qualité et sans rupture, a été élaboré dans le département de la Loire-Atlantique, et approuvé par le Directeur Général de l'ARS des Pays de la Loire en décembre 2019, pour une durée de 5 ans.

Basé sur un diagnostic territorial partagé en santé mentale et ayant permis, dans le cadre d'une importante mobilisation, aux acteurs de la santé mentale du 44 (tous les champs professionnels + représentants des usagers) de participer à son élaboration, il est orienté autour de neuf axes stratégiques déclinés en 54 actions :

- Mieux lutter contre la stigmatisation dans le champ de la santé mentale ;
- Favoriser l'accès à la prévention, au dépistage et au repérage précoce des troubles psychiques ;
- Mieux coordonner les différents secteurs de la santé mentale, pour éviter les ruptures de parcours de vie et de soin des personnes vivant avec un handicap psychique ;
- Favoriser l'accès aux soins psychiatriques tout au long du parcours des personnes vivant avec un trouble psychique, y compris les soins de réhabilitation psychosociale ;
- Favoriser l'accès aux accompagnements sociaux et médico-sociaux des personnes vivant avec un handicap psychique ;
- Favoriser l'accès aux soins somatiques des personnes vivant avec un trouble psychique ;
- Mieux prévenir et prendre en charge les situations d'urgence et de crises ;
- Soutenir la mise en place par les professionnels de nouvelles pratiques et nouveaux outils pour les publics spécifiques ;
- Mieux accompagner les enfants et les adolescents dans leur parcours de soins.

Bien que les démarches de PMSP et PTSM répondent à des logiques et des périmètres différents, il existe de très forts enjeux d'articulation et de convergence entre les 2 projets, afin de travailler les complémentarités et l'efficacité des actions. Le projet médico-soignant du GHT 44, dans sa filière santé mentale, veillera ainsi à la cohérence et la coordination avec le PTSM.

Le PTSM a intégré, en 2019, les missions du Plan d'Actions Pluriannuel en Pédopsychiatrie (PAP), projet préalable au PTSM dédié depuis 2018 aux actions concernant l'enfance et l'adolescence.

Le PAP comprend deux axes de travail : l'amélioration du parcours de soins et le renforcement de la collaboration entre partenaires.

Les deux groupes de travail ont permis la mise en place de plusieurs outils sur le territoire : une charte définissant les notions d'urgence et de crise ainsi que des protocoles de sectorisation et de fonctionnement entre les services d'hospitalisation et l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les services d'hospitalisation et l'ambulatoire ont pu être développés. L'unité CAP de Pédopsychiatrie en Pédiatrie du CHU de Nantes a été mise en place et étoffée depuis sa création. Deux HDJ ont vu le jour. Des IDE de pédopsychiatrie de liaison sont désormais en poste dans chaque établissement psychiatrique. Enfin, l'unité Shado d'hospitalisation en psychiatrie (Service d'Hospitalisation pour ADOlescents) a été ouverte en janvier 2021 au CH de Saint Nazaire et la Maison, structure de répit pour des jeunes dépendants de l'ASE est en place.

Les groupes de travail du PAP poursuivent leurs actions sur le territoire afin de mener à bien le plan d'actions.



4- LE PROJET DE SOINS

Le projet de soins partagé du GHT 44 se décline autour de quatre grands axes opérationnels :

1. Optimiser le parcours du patient ;
2. Développer les compétences paramédicales spécifiques ;
3. Adapter le management à ces enjeux actuels ;
4. Favoriser l'accueil en stage et la recherche commune.

Le suivi du projet de soin partagé du GHT 44 étant assuré par la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT) du groupement, deux axes ont été priorités, faisant l'objet de groupes de travail avec des actions concrètes :

- **Définir un projet de management inter-établissements :**
 - Favoriser l'évolution vers un réseau des cadres de santé du territoire ;
 - Favoriser la mobilité des cadres inter-établissements du GHT ;
 - Préparer les changements d'exercice des cadres liés à l'évolution de l'offre de soin et à la territorialisation ;
 - Développer les formations au management communes ;
- **Promouvoir l'émergence de nouveaux métiers et développer les coopérations entre professionnels de santé et les pratiques avancées :**
 - Développer des profils de coordinateurs de parcours en transversalité de filière et en parcours ville-hôpital ;
 - Développer les coopérations professionnelles et la formation aux pratiques avancées en fonction des opportunités de filière.

La dynamique des groupes et la mobilisation des professionnels a permis la mise en place de plusieurs actions concrètes, telles que le lancement de la formation des infirmières en pratiques avancées, l'expérimentation de la territorialisation d'un dispositif de fluidification de la sortie des patients de court séjour grâce à l'expertise clinique et de coordination d'une infirmière en pratiques avancées...



LE RENFORCEMENT DES COOPERATIONS AVEC L'EXTERIEUR

UN PARTENARIAT AVEC LES SEPT EHPAD PUBLICS DU TERRITOIRE

Le 9 septembre 2019, le GHT 44 a signé une convention de partenariat avec les sept Ehpads publics autonomes du département. Ce partenariat s'inscrit dans une logique de décloisonnement, de complémentarité et de subsidiarité au sein des territoires, pour plus de fluidité et d'efficacité au service des personnes âgées.

Les établissements GHT du GHT 44 et les EHPAD publics autonomes ont ainsi eu la volonté de placer les coopérations médico-soignantes et de proximité au cœur de la démarche de partenariat, en priorisant les démarches infra-territoriales, dans le cadre de collaborations pragmatiques, concrètes, souples dans une dynamique « gagnant-gagnant ».



Les attentes et les enjeux de cette collaboration sont :

- des parcours patients fluidifiés et privilégiés entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social, avec des capacités fléchées de part et d'autre ;
- des partenariats efficaces d'un point de vue économique, sur les achats par exemple ;
- l'opportunité de tisser des partenariats innovants (e-santé ou autre) en profitant de liens renforcés et de terrains d'expérimentations spécifiques.

La convention prévoit des collaborations en gériatrie, santé mentale ou encore e-santé. Elle ouvre également des possibilités de travaux communs dans le domaine des ressources humaines médicales, des achats, de la logistique, ou encore de la formation.

Les sept EHPAD publics autonomes de Loire-Atlantique (EHPAD Le Clos fleuri à Donges, Mer et pins à Saint-Brévin, Le Bois Fleuri à Nort-sur-Erdre, Isac-de-Rohan à Blain, Résidence de la vallée du Don à Guémené-Penfao, Résidence de La Rochefoucauld à Plessé, le Val d'Emilie à Derval) accueillent 950 résidents en hébergement permanent et emploient 825 personnes.

UN PARTENARIAT ENTRE LE GHT 44 ET APF FRANCE HANDICAP AFIN D'AMÉLIORER LES PRISES EN CHARGE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Le 5 juillet 2019, le GHT 44 et APF France handicap, via l'établissement de santé pour les enfants et adolescent de la région nantaise (ESEAN), ont signé une convention de partenariat affirmant et renforçant les collaborations dans les filières orthopédique, neuro-orthopédique, médecine physique et réadaptation et pédiatriques. Les collaborations pourront être étendues aux domaines des filières médicotecniques, de la recherche médicale et des fonctions supports.

Ce partenariat permet de répondre à des besoins de consultations pluridisciplinaires, de staffs médicaux communs, et de fluidification de parcours entre les prises en charge aiguës des patients et les secteurs de réhabilitation.

APF France handicap est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficience motrice ou polyhandicapées et de leur famille, qui rassemble 23 600 adhérents, 30 000 usagers, 25 000 bénévoles et 14 000 salariés.

UNE COLLABORATION PUBLIC-PRIVE HORS NORMES SUR LE TERRITOIRE, POUR FAIRE FACE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19



Dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, le CHU de Nantes a été chargé dès la mi-mars 2020 par l'ARS des Pays de la Loire de la coordination de l'organisation territoriale de l'offre de soins et de la réponse aux besoins de santé du territoire pendant la période d'épidémie.

Chacun a déprogrammé ses activités non urgentes et mis ses compétences en commun pour contribuer aux capacités de prise en charge, avec ainsi l'identification d'un potentiel de 475 lits Covid en hospitalisation conventionnelle et plus de 200 lits de SSR Covid.

Cette coordination a permis de prendre en charge les patients Covid et non Covid nécessitant des soins urgents y compris au pic de l'épidémie.

Une réserve médicale et paramédicale territoriale a de plus été constituée entre tous les établissements du GHT 44, les cliniques privées de Loire-Atlantique et l'Institut de Cancérologie de l'Ouest, via la signature d'une convention de coopération. Elle a permis aux professionnels de santé de ces structures de se déployer dans les différents établissements de Loire-Atlantique, pour contribuer à renforcer les capacités de réanimation, ou encore de programmer dans d'autres établissements des interventions chirurgicales initialement prévues dans les hôpitaux placés en première ligne pour accueillir des patients victimes de l'épidémie Covid 19.

D'autres initiatives ont également été mises en place, montrant la capacité d'adaptabilité des professionnels face à la crise : lignes téléphoniques, comme au Samu, pour faire face à l'augmentation du nombre d'appels de la population, mutualisation des compétences ou soutien aux équipes les plus touchées... À titre d'exemple, afin de soutenir et d'accompagner des personnes ayant pu être déstabilisées par le confinement, une plateforme « Covid-Soutien Psy 44 » a été mise en place. Composée d'étudiants en médecine, d'infirmiers, de psychologues ou de psychiatres du CHU, elle a permis d'écouter, de soutenir ou d'orienter les personnes la sollicitant de tout le département vers une prise en charge adaptée.

LA POURSUITE DE LA STRUCTURATION DES FONCTIONS SUPPORTS

LA CONVERGENCE SYSTEME D'INFORMATION

La **Direction des Services Numériques de Territoire (DSNT)**, rattachée à l'établissement support du GHT 44, **a été créée le 1er janvier 2019**. Elle met en œuvre le système d'information convergent et la gestion commune du SIH et garantit la cohérence des orientations et l'efficacité des décisions communes au GHT. Elle permet également de faciliter la mutualisation des fonctions supports informatiques.

Son pilotage transversal est effectué par un directeur des services numériques de territoire et deux adjoints. La direction est organisée autour de quatre départements et de référents système d'information dans chacun des établissements. Un responsable de la sécurité et système d'information (RSSI) est également identifié. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la DSNT est donc composée des représentants des établissements au « staff de préfiguration » de la Direction des Services Numériques Territoriale. Elle poursuivra son organisation pour une structuration complète au 1^{er} janvier 2021.

La structuration s'est renforcée avec la mise en place d'une commission stratégique du système d'information (CSSI) du GHT 44, qui a pour mission d'arbitrer les sujets liés au système d'information du GHT, dont notamment l'organisation de la DSNT, la déclinaison de la stratégie de convergence, la mise en œuvre du système d'information convergent, l'adéquation du projet de convergence avec les orientations stratégiques des établissements... La composition de la CSSI, fixée par le Comité Stratégique

du GHT 44, comprend des représentants du comité stratégique (directeurs des établissements membres, présidents des commissions médicales et des CSIRMT des établissements, DIM de territoire).

En parallèle, la **convergence effective du Système d'Information** a fait l'objet d'un important travail mobilisant le plus grand nombre de professionnels des établissements du GHT, en vue :

- de **retenir un Dossier Patient Informatisé (DPI) unique**, intégrant l'ensemble des filières de soins des membres du groupement ;
- de **se concentrer sur le choix des outils communs concernant les autres domaines fonctionnels** (GEF, GRH, GAM-PMSI notamment).



Concernant le DPI, le **Comité Stratégique du 16 décembre 2020 a voté favorablement pour le choix de la solution « Easily » des Hospices Civiles de Lyon** (société diffusant l'outil : HOPSIS).

UNE ORGANISATION ACHATS COORDONNEE ET FONCTIONNELLE, RESULTAT DE DEUX ANNEES D'INVESTISSEMENT DES EQUIPES

Pour mémoire, les équipes des 13 établissements du GHT 44 ont travaillé pendant plusieurs mois sur une organisation de la fonction Achats du GHT commune.

La **Direction territoriale des achats** a ainsi été créée le 1^{er} janvier 2018.

Les années 2019 à 2021 ont permis de consolider l'organisation achats, notamment avec l'accompagnement d'une mission de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS), visant à mieux évaluer l'impact de la direction territoriale des achats au sein des établissements et améliorer les interfaces. Ce soutien a fait l'objet d'un plan d'action précis autour de grands axes :

- Former les acteurs ;

- Formaliser les procédures et structurer les données ;
- Mettre en place des outils ;
- Communiquer et partager.

Les professionnels ont également travaillé sur des **outils permettant de mieux piloter la fonction achat**, de mesurer l'efficacité économique et d'évaluer la valeur ajoutée de la fonction achat.

Sur la convergence des marchés, les équipes se sont concentrées sur l'harmonisation des échéances des marchés et des références.

A fin 2018, les gains achats s'élevaient à 6,3 millions d'euros, sur un périmètre total territoire de 65,8 M€ (67 dossiers), soit un taux de performance de 10 %.

Une **charte de déontologie de l'achat du GHT 44** a été élaborée de façon collective et diffusée en 2020 auprès de l'ensemble des établissements du groupement. En effet, le GHT 44 représente un des principaux acteurs économiques du département Loire-Atlantique. Ce rôle stratégique exige que toutes les personnes participant au processus achat adhèrent à des valeurs communes permettant de sécuriser leurs actions, notamment dans le cadre de leurs relations avec les entreprises. En tenant compte à la fois des grands principes de la commande publique et des réalités de terrain, la

charte de déontologie de l'achat du GHT 44 exprime la volonté du GHT de se doter de valeurs d'exemplarité.



Un diagnostic de la performance achats du GHT 44 a été réalisé en 2021. Un plan d'action a été élaboré, avec des pistes concrètes d'amélioration.

La direction des achats et les acheteurs ont par ailleurs été très sollicités et mobilisés dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire Covid-19 : recherches de solutions alternatives sur les produits en rupture ou en tension, ou sur les matériels Covid, modifications de pratiques et d'environnement...

RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION

RESSOURCES HUMAINES NON MEDICALES

La structuration est achevée, avec la mise en place de plusieurs instances permettant de coordonner et valider les travaux (COFIL RH sujets divers, COFIL formation, COFIL instituts de formation, séances de travail communes avec les directeurs de soins).

Plusieurs projets et actions ont également abouti :

- mise en place d'outils de partage (mise en ligne sur une plateforme commune d'une boîte à outils partagée entre les membres du GHT...) ;
- **création d'une « bourse à l'emploi non médical » sur le site internet du GHT 44**
(=> [https://www.gh44.fr/rejoignez-](https://www.gh44.fr/rejoignez-nous/recrutement-non-medical/gh44-bourse-a-lemploi-non-medical)

[nous/recrutement-non-medical/gh44-bourse-a-lemploi-non-medical](https://www.gh44.fr/rejoignez-nous/recrutement-non-medical/gh44-bourse-a-lemploi-non-medical)) ;

- travail commun entre les établissements pour le traitement technique des **missions à dispositions des professionnels pour la direction des achats de territoire et la direction des services numériques de territoire** ;
- échanges sur des sujets partagés : élections professionnelles / évolutions juridiques et réglementaires ;
- travail avec les Directeurs des soins sur le management et l'encadrement ;
- réflexions communes et partages d'information sur la GPMC...

RESSOURCES HUMAINES (RH) MEDICALES

La gouvernance des RH médicales mise en place en 2018 sur deux niveaux de structuration (pilotage stratégique via un COPIL et gestion opérationnelle) a intensifié son travail pour renforcer la gestion coordonnée et collective de la démographie médicale.

Le comité de pilotage (composition médicale et administrative), qui se réunit 2 fois par an :

- fixe les orientations de la gouvernance territoriale, les objectifs à atteindre et les indicateurs ;
- veille à la bonne application des orientations prises ;
- rend compte de ses actions au collège médical, au CODIR, et au comité stratégique du GHT.

La gestion opérationnelle renforcée dès 2018 permet notamment de gérer les temps partagés et de répondre aux questions des établissements sur des aspects réglementaires, consolider des éléments de contrôle de gestion... mais aussi en lien la mise en œuvre du projet médical partagé, de mettre en œuvre les mesures d'harmonisation et d'attractivité territoriale des ressources humaines médicales, ou encore contribuer à la mise en œuvre du projet médical partagé.

Dans les actions concrètes, on note :

- la **rédaction d'une « charte du temps médical partagé »** dans le cadre de la volonté de développement des temps partagés entre les établissements du GHT, avec pour objectif de poser les droits et devoirs des professionnels et des établissements dans la mise en œuvre des temps partagés et les droits et devoirs des établissements entre eux, et des engagements des chefs de services ou responsables de filières qui y ont recours ;
- des rencontres pour favoriser le recrutement des internes sur les différents établissements, avec des résultats positifs ;
- l'organisation le 24 juin 2021, après un report compte tenu de la situation sanitaire, d'un **forum de l'emploi médical en Loire-Atlantique**, pour présenter auprès des jeunes praticiens les opportunités professionnelles et les postes à pourvoir dans les établissements du GHT 44 ;



- le partage d'un catalogue commun de formation ;
- la mise en place d'une gestion prévisionnelle médicale des métiers et des compétences (GPMC) ;



- la **mise en place d'une bourse à l'emploi médical sur internet** (=> <https://www.gh44.fr/rejoignez-nous/recrutement-medical/gh44-bourse-a-lemploi-medical>) ;
- un travail sur les vagues de recrutement des **assistants à temps partagé ainsi que des postes d'assistants ville-hôpital** (55 postes d'assistants à temps partagé sur la vague 2018-2020) ;
- la création de postes de Chefs de Clinique Territoriaux, afin de favoriser l'exercice hospitalo-universitaire dans des établissements non universitaires partenaires du CHU. Cela permet également de favoriser une politique de maillage territorial par la construction d'équipes de territoire afin de renforcer l'enseignement médical et la recherche médicale dans les territoires...

FORMATIONS ET INSTITUTS DE FORMATION

Plusieurs actions ont été conduites autour notamment de :

- la volonté affichée de **construire des actions de formation communes** et d'harmoniser les démarches d'élaboration du plan de la formation continue, répondant aux besoins formulés dans le cadre des filières et axes de travail du projet médico-soignant partagé (prise en charge des personnes âgées et des pathologies dégénératives, management et conduite du changement...) ;
- des axes de formation institutionnels et territoriaux arrêtés d'un commun accord... ;
- une démarche d'harmonisation des procédures d'achats de formations et d'engagement dans des achats en commun ;
- le **travail collaboratif autour du choix d'un applicatif RH commun** aux établissements du territoire.

LE DEPARTEMENT D'INFORMATION MEDICALE DE TERRITOIRE (DIM)

Le département d'information médicale de territoire mis en place lors de la création du GHT 44 remplace les départements d'information médicale de chacun des établissements du groupement.

Un médecin responsable du DIM du GHT 44 a été désigné. Il dispose d'une autorité fonctionnelle sur l'ensemble des personnels du département d'information médicale et coordonne les personnels relevant de chacun des établissements du GHT.

L'organisation mise en place permet :

- des décisions élaborées et partagées avec les instances dont les DIM de GHT sont membres ;
- une déconcentration de l'organisation, avec un DIM de GHT et un DIM adjoint du GHT ainsi que des référents pour les établissements du GHT ;
- un rôle précis du médecin responsable du DIM du GHT : veiller à ce que l'ensemble des missions du DIM de GHT soient assurées ; coordonner les relations entre le département de l'information médicale de

territoire et les instances médicales de chacun des établissements du GHT ;

- une répartition des missions : chaque médecin référent est en charge du PMSI (qualité/envoi) avec son équipe, est également le référent pour les instances locales et selon ses compétences. Il aide le médecin responsable du DIM du GHT dans ses autres missions (analyses de données par exemple).

Des groupes de travail ont été conduits pour mener un important **travail sur l'identito-vigilance**, en particulier l'élaboration d'une charte et de règles de rapprochement d'identités. L'objectif futur est de créer une cellule d'identito-vigilance sur le territoire.

Les professionnels du DIM de territoire se sont également fortement mobilisés en 2019-2020 dans le choix du Dossier Patient Informatisé.

Des formations communes ont également été suivies par des techniciens d'information médicale sur le secteur SSR.

QUALITE / SECURITE / RISQUES

A compter de 2021-2022, la certification de la Haute autorité de santé (HAS) sera conjointe pour les établissements de santé d'un même GHT. Cette démarche se traduira concrètement par une **synchronisation des calendriers de certification de tous les établissements du GHT**.

Le nouveau référentiel de certification des établissements de santé a été publié par la HAS

à la fin novembre 2020. Les trois principaux objectifs recherchés par la nouvelle certification sont de « se recentrer sur le soin », de « simplifier » et de « s'adapter » aux particularités des établissements et aux situations que vivent les professionnels de santé.

Afin de préparer cette échéance majeure, dès 2017, un groupe de travail technique « Qualité, Sécurité, Usagers » du GHT 44 a été mis en place associant les référents qualité des établissements du groupement.

Ce dispositif a été renforcé par la création d'un comité de pilotage spécifique « qualité, sécurité des soins et relations usagers », animé par le CHU de Nantes.

De la même manière, le Comité des Usagers du GHT 44 a été mis en place et un plan d'action a été défini, en lien avec la démarche de « Qualité-Sécurité ».

Au printemps 2018, les treize établissements publics de santé membres du GHT 44 ont confirmé à la Haute Autorité de Santé leur volonté de s'engager dans une démarche de certification commune à l'horizon 2021. Au vu du contexte de crise sanitaire, à ce stade, la certification a été programmée à compter du premier semestre 2022 dans les établissements du GHT 44.

Au regard des orientations connues de la certification, de la cartographie des politiques « qualité, sécurité des soins et relations usagers » au sein des établissements et de l'analyse croisée réalisée par le groupe technique, quatre axes stratégiques ont été arrêtés :

- AXE 1- Développer un management « qualité, sécurité des soins et relations usagers » conjoint ;
- AXE 2- Accompagner les principales filières du projet médico-soignant partagé et les thématiques prioritaires issues du diagnostic partagé ;
- AXE 3- Engager l'utilisateur dans la politique « qualité, sécurité » et promouvoir les droits des patients ;
- AXE 4- Communiquer et valoriser les actions emblématiques « qualité, sécurité des soins et relations usagers ».

Ces orientations sont déclinées en 20 actions prioritaires partagées par les établissements membres. Elles seront amenées à s'enrichir en fonction du manuel définitif V2020.

GESTION BUDGETAIRE

Une instance réunissant les responsables et directeurs des finances des établissements du GHT 44 s'est mise en place, pour :

- préparer annuellement le budget du GHT (budget G porté par l'établissement support) ;
- analyser et étudier les impacts financiers des grands projets du GHT 44 (exemple



sur la convergence des systèmes d'information) ;

- préparer les décisions des instances du GHT sur ces sujets ;
- préparer la validation par le Comité Stratégique de l'EPRD et du PGFP des établissements du GHT.

SECRETARIAT GENERAL

La structuration du secrétariat général du GHT 44, en charge de la coordination opérationnelle des actions au quotidien, s'est renforcée avec, outre le secrétaire général, le chef de projet méthode/organisation et le secrétariat en tant que tel, la création d'un bureau des affaires territoriales, distinguant :

- la gestion des personnels médicaux territoriaux et la gestion des coopérations ;

- l'appui aux projets médicaux territoriaux et à la mise en œuvre du projet médico-soignant partagé, et la gestion des projets de télémédecine ;
- le suivi des dossiers d'autorisation CHU et GHT 44 pour la préparation des commissions spécialisées de l'organisation des soins (CSOS) et la gestion des conventions.

GOUVERNANCE DU GHT 44

Annoncée par le Ségur de la Santé, la gouvernance médicale des GHT et des établissements évolue.

Historiquement, chaque GHT avait fait le choix de mettre en place soit une Commission Médicale de Groupement (CMG), soit un Collège Médical de Groupement (choix fait par le GHT 44). Cette distinction n'existe plus depuis l'ordonnance du 17 mars 2021 relative aux groupements hospitaliers de territoire et à la médicalisation des décisions à l'hôpital, qui prévoit désormais que chaque GHT mette en place une CMG, au début 2022.

La CMG a plusieurs attributions, définies par le

Code de la Santé Publique, et notamment :

- d'élaborer la stratégie médicale et le projet médical du groupement et de participer à leur mise en œuvre ;
- de contribuer à l'élaboration de la politique territoriale d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité et de la pertinence des soins, ainsi que des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers

L'année 2021 a ainsi vu un **important travail autour de la préparation de la mise en place de la CMG au sein du GHT 44**, notamment concernant sa composition, qui doit être définie en interne à chacun des GHT.

COMMUNICATION

Sur la période 2019-2020, le GHT 44 a conduit plusieurs actions permettant à la fois aux professionnels, mais aussi à tous les usagers, de connaître ses enjeux, les actions conduites...

Pour la troisième année consécutive, **le GHT 44 a organisé son forum, le lundi 7 octobre 2019**, à Nantes. Placée sous le signe de l'ouverture et de la qualité des soins, en vue notamment de la certification HAS commune en 2020, cet événement a représenté un moment fort d'échanges entre les professionnels des établissements du groupement. Monsieur Laurent CASTAING, Directeur Général des Chantiers de l'Atlantique, en était l'invité d'honneur.



Le Forum a permis de partager, avec les acteurs du groupement, l'ensemble des actions de coopération menées sur le territoire. Événement unique pour montrer la cohérence globale des larges champs d'actions du GHT, ces travaux collaboratifs nourrissent les synergies entre les professionnels de santé du département. Les valeurs de subsidiarité, de renforcement de l'offre publique et de meilleure qualité des prises en charge, fondamentales pour la suite des

actions à venir, ont été rappelées, dans un esprit collectif, convivial et participatif.

Ce moment fort a également permis de marquer la volonté d'ouverture et de collaboration du GHT 44 avec les autres acteurs de santé du territoire, qu'ils soient libéraux, médico-sociaux ou professionnels du domicile.

L'après-midi s'est conclu par la remise du Prix l'innovation qualité du GHT 44, démarche managériale innovante au niveau territorial. D'un montant de 5 000 euros, il a permis de récompenser deux projets innovants :

- la création et le déploiement d'un kit de bientraitance, en premier prix ;
- la réalisation d'un livret des 7 familles, dans le cadre de la semaine sécurité des patients, en prix coup de cœur du jury.

A l'occasion du forum 2019, une **plaquette « L'essentiel du GHT 44 » a été élaborée**. Elle permet de présenter le GHT 44 et ses grands projets, notamment les filières du projet médico-soignant partagé. Pour la retrouver, cliquer sur ce lien => [Le GHT 44 : l'essentiel !](#)



Le 1^{er} octobre 2019, le GHT 44 a tenu sa 2^{ème} journée des professionnels de gériatrie, sur le thème du « Bien manger bien vieillir, la place du soignant en équipe ». Plus de 90 participants, professionnels du GHT 44 et des EHPAD partenaires, étaient présents au GÉrontopôle pour partager des projets concrets au service des personnes âgées. Dans le respect des gestes barrières, la 3^{ème} journée a pu se tenir le 6 octobre 2020, autour de la prise en charge de la douleur, physique et morale, de la personne âgée en 2020. Des

apports théoriques et des exemples concrets ont été partagés entre professionnels. La médiation animale a notamment fait l'objet d'une présentation interactive très appréciée, par une zootherapeute exerçant au sein des EHPAD.

Le site internet du GHT 44 (www.gh44.fr) s'est par ailleurs enrichi et a fait l'objet d'une transformation en 2021.



04

Les perspectives 2022 du GHT 44

Les actions se poursuivent sur les différentes thématiques de travail du GHT 44. Quelques-unes d'entre elles peuvent être citées :

PROJET MEDICO-SOIGNANT PARTAGE DU GHT 44

Evaluation des actions mises en œuvre et préparation de la nouvelle version du Projet Médico-Soignant Partagé du GHT 44

En vue de préparer la nouvelle version du projet médico-soignant partagé et d'évaluer le fonctionnement des filières du PMSP ainsi que l'impact des actions conduites sur le GHT 44, plusieurs actions sont prévues sur l'année 2022, notamment :

- un diagnostic de maturité du GHT 44, débuté en 2021, permettant de faire un bilan du groupement selon cinq grands axes : intégration de la gouvernance, niveau des mutualisations, fonctionnement des filières, intégration dans l'environnement de l'offre de soins, dispositif de suivi ;
- une évaluation des résultats des actions menées sur le PMSP, également débutée en 2021 : évaluations macro et quantitatives notamment concernant les parts de marché du GHT, évaluations micro et qualitatives avec des indicateurs adaptés à chaque filière. Le projet Monit'Hop, qui vise à définir et à suivre les indicateurs liés à la mise en œuvre du PMSP, servira à identifier des axes de travail en vue de l'élaboration du prochain PMSP ;
- la poursuite du suivi du nombre d'actions réalisées.

Cette étape permettra de préparer l'élaboration du projet médico-soignant

partagé 2024-2028. La méthodologie de construction sera élaborée en 2022, dans un cadre collaboratif et participatif. Le projet finalisé devra être transmis à l'ARS des Pays de la Loire au plus tard à la fin 2023.



Mise en place d'une cellule de coordination des parcours sur le GHT 44

Dans l'objectif de coordonner les prises en charge pour les parcours programmés et non programmés des patients vers les unités de soins de suite et de réadaptation (SSR) et d'accompagner les établissements du GHT 44 dans la fluidification de la gestion des lits en interne aux établissements et en aval, dans le cadre d'une gestion solidaire MCO/SSR, le GHT 44 a décidé de mettre en place une **cellule de coordination des parcours**.

Préparée en 2021 et au début 2022, cette cellule devrait démarrer à l'été 2022 sur le territoire.

CONVERGENCE DES SYSTEMES D'INFORMATION (SIH)



Le choix de l'outil DPI ayant été fait (Easily), le **déploiement** a débuté fin 2021 / début 2022. Les premiers établissements à migrer vers le dossier patient informatisé unique sur le territoire sont le CH de Clisson et le CH Sèvre et Loire. Un calendrier précis des migrations sera joint au schéma directeur système d'information.

Plus globalement, la convergence des autres applicatifs est travaillée par les équipes du GHT 44, notamment concernant le système médico-administratif du GHT 44 (ex : PMSI, gestion financière, gestion administrative, pharmacie, RH...).

GOUVERNANCE DU GHT 44

Renforcement de la gouvernance médicale des RH

Après plusieurs mois de travail et la tenue d'un séminaire en 2021, la **Commission Médicale de Groupement (CMG)**, prévue par l'ordonnance 2021-291 du 21 mars 2021 et les décrets du 27 mai 2021 relatifs aux groupements hospitaliers de territoire et à la médicalisation des décisions à l'hôpital, **verra le jour en 2022**, son installation étant prévue au 1er trimestre 2022.

Les missions de la CMG sont définies par l'article L. 6132-2-1 du Code de la Santé Publique, qui prévoit qu'elle élabore et met en œuvre la stratégie médicale du groupement et le projet médical partagé du GHT. Elle peut ainsi faire des propositions au comité stratégique sur toute opération visant à mettre en œuvre le projet médical partagé. Elle contribue également à l'élaboration de la politique territoriale d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité et de la pertinence des soins, ainsi que des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers. Le décret n°2021-675 du 27 mai 2021 relatif aux groupements hospitaliers de territoire et à la médicalisation des décisions à l'hôpital détaille ses missions.

Ces missions sont préfiguratrices de la Direction des Affaires Médicales de Territoire (DAMT), nouvelle direction mutualisée de GHT, au même titre que les achats et les services numériques.



Concernant la composition de la CMG, elle doit être représentative des professionnels médicaux des établissements du GHT 44 avec des membres à voix délibérative (présidents et vice-présidents des CME des établissements, membres élus au sein des CME de chaque établissement, chefs de pôle d'activité clinique et médico-technique inter-établissements, coordonnateurs des fédérations médicales inter-hospitalières mises en place et médecin responsable du DIM de territoire) et des membres à voix consultative (président du comité stratégique et directeurs des établissements du GHT, président de la CSIRMT, doyens, représentant des coordonnateurs de la gestion des risques...).

Elle est précisée en détail dans un avenant à la convention constitutive du GHT 44.

La première réunion permettra d'installer cette nouvelle instance et d'en élire le président et son vice-président.

Concernant le **temps médical partagé, une enquête a été réalisée au dernier trimestre 2021**, visant à évaluer la mise en œuvre effective de la charte du temps médical partagé ainsi que l'impact de ce mode d'exercice sur les pratiques, la QVT et la satisfaction au travail des professionnels concernés ainsi que sur la prise en charge des patients. Les résultats seront présentés en 2022 et feront l'objet d'un plan d'action.

RENFORCEMENT DES COLLABORATIONS TERRITORIALES SUITE A LA CRISE SANITAIRE 2020

Si l'année 2020, touchée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, a freiné, sans toutefois l'arrêter, la mise en œuvre des projets du GHT 44, elle a démontré l'importance capitale de travailler ensemble et de se coordonner au service des patients.

La formidable mobilisation des professionnels des hôpitaux publics pendant la crise, en lien avec les établissements médico-sociaux et avec les établissements de santé privés du territoire, a prouvé la capacité d'adaptation des structures et des organisations. Elle a confirmé la place des hôpitaux publics dans le système de santé français et a renforcé la volonté de poursuivre et renforcer les collaborations au sein du GHT mais également en dehors, avec les autres acteurs du territoire.

FONCTION SUPPORT ACHATS



Dans les suites du diagnostic de la performance achats du GHT 44, réalisé en 2021, le plan d'action et les leviers seront déclinés en 2022.

L'année 2022 permettra également de préparer le déploiement de l'outil système d'information achats, dont les bénéfices sont de :

- faciliter la coopération au sein du territoire ;
- fluidifier les flux de données ;
- renforcer les processus à travers les modules proposés ;
- répondre aux obligations réglementaires de dématérialisation ;
- garantir l'interopérabilité avec les outils institutionnels et GEF des établissements ;
- maintenir un niveau de prix raisonnable d'accès à la solution et réduire la charge de travail liée à la consultation.

pour gagner en efficience et piloter la performance achat.

Une solution a été retenue au niveau régional.

05 GLOSSAIRE

SIGLE	
ANAP	Agence Nationale d'Appui à la Performance
ARS	Agence Régionale de Santé
BS	Bilan Social
CAPS	Centre d'Accueil et de Permanence des Soins
CH	Centre Hospitalier
CHSL	Centre Hospitalier Sèvre et Loire (Vertou / Le Loroux-Bottereau)
CHT	Communauté Hospitalière de Territoire
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CME	Commission Médicale d'Etablissement
CODIR	COmité de DIRection
COFIL	COmité de PILotage
CPEF	Centre de Planification et d'Education Familiale
CSIRMT	Commission de Soins Infirmiers, de rééducation et Médico-Techniques
CSOS	Commission Spécialisée pour l'Organisation des Soins
DGOS	Direction Générale de l'Offre de Soins
DIM	Département d'Information Médicale
DMA	Dotation Modulée à l'Activité
DSN	Direction des Services Numériques
DSNT	Direction des Services Numériques de Territoire
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ESA	Équipe Spécialisée Alzheimer
ETP	Equivalent Temps Plein
ETPR	Equivalent Temps Plein Rémunéré
GHT	Groupe Hospitalier de Territoire
GPMC	Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences
HAS	Haute Autorité de Santé
HIPI	Hôpital Intercommunal de la Presqu'île (Guérande - Le Croisic)
HIPR	Hôpital Intercommunal du Pays de Retz (Pornic)

SIGLE	
IFAS	Institut de Formation des Aides-Soignants
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LISP	Lits Identifiés de Soins Palliatifs
MCO	Médecine-Chirurgie-Obstétrique
MPU	Médecine Polyvalente d'Urgence
ORL	Oto-Rhino-Laryngologie
PAAT	Plan d'Action Achat Territorial
PASA	Pôle d'Activité et de Soins Adaptés
PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PH	Praticien Hospitalier
PMP	Projet Médical Partagé
PMSP	Projet Médico-Soignant Partagé
RCP	Réunion de Concertation Pluridisciplinaire
RH	Ressources Humaines
SDSI	Schéma Directeur du Système d'Information
SI	Système d'Information
SRAE	Structure Régionale d'Appui et d'Expertise
SSIAD	Service de Soins Infirmiers à Domicile
SSR	Soins de Suite et de Réadaptation
UCC	Unité Cognitive-Comportementale
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UHA	Unité Hospitalière d'Addictologie
UHCD	Unité d'Hospitalisation de Courte Durée
UHR	Unité d'Hébergement Renforcé
UHTCD	Unité d'Hospitalisation de Très Courte Durée
URC	Unité de Recherche Clinique
USLD	Unité de Soins de Longue Durée

Iconographie : Agence Pixiyo.fr / **Crédit photos :** Etablissements du GHT 44 ; Images de rawpixel.com, wavebreakmedia_micro, Freepik.com, Drazen Zigic, gpointstudio, valavitaly sur Freepik (<https://fr.freepik.com/>) ; Image de Scott Graham sur Unsplash (<https://unsplash.com/fr>)



Retrouvez toutes les informations sur le GHT 44 sur www.gh44.fr



**GROUPEMENT
HOSPITALIER
DE TERRITOIRE**
LOIRE ATLANTIQUE

Centre Hospitalier Erdre et Loire, Ancenis - Etablissement Psychiatrique de Loire-Atlantique Nord (EPSYLAN) - Centre Hospitalier Georges DAUMEZON, Bouguenais - Centre Hospitalier Châteaubriant - Nozay - Pouancé - Hôpital Pierre Delaroche, Clisson - Hôpital Bel Air, Corcoué-sur-Logne - Hôpital Intercommunal de la Presqu'Île Guérande - Le Croisic - Centre Hospitalier Universitaire de Nantes - Hôpital Intercommunal du Pays de Retz, Pornic - Centre Hospitalier de réadaptation de Maubreuil, Saint-Herblain - Centre Hospitalier de Saint-Nazaire - Centre Hospitalier de Savenay - Centre Hospitalier Sèvre et Loire, Vertou - Le Loroux Bottereau